

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

RISQUES MAJEURS

ADOPTEZ LES BONNES PRATIQUES EN CAS DE
RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES,
SANITAIRES OU DE MENACE TERRORISTE



SOMMAIRE

Édito du Maire	p4
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	p5
Cannes agit pour anticiper et limiter les risques	p6
Vous préparer en amont	p14
Connaître les dispositifs d'alerte	p16
Les risques naturels	p18
Inondations	p20
Phénomènes météorologiques	p22
> vagues/submersion	p23
> vent violent	p24
> canicule	p25
> neige/verglas	p26
> grand froid	p27
Feu de forêt	p28
Séisme	p30
Tsunami	p32
Mouvements de terrain / sécheresse	p34

Les risques technologiques	p36
Transport de matières dangereuses.....	p38
Rupture de barrage.....	p40
Accident industriel	p42
Incident nucléaire	p44
Les autres risques.....	p46
Risques sanitaires : pandémie (grippe, Covid)	p48
Pollution de l'air	p50
Menace terroriste	p52
Démarches à entreprendre en cas de risques majeurs	p54
Soutien psychologique	p57
Renforcer la résilience territoriale :	p58
rejoindre la Réserve communale de sécurité civile	

ÉDITO DU MAIRE

Anticiper les risques pour maîtriser notre sécurité

Dans un monde de plus en plus incertain, marqué par une série de bouleversements et de mutations, il est plus que jamais essentiel, pour chaque individu et pour la collectivité, de s'adapter aux évolutions constantes de notre environnement.

Si vivre est un risque à prendre, rien ne serait plus hasardeux que de le faire sans précaution.

Nous avons connu, en 2015, un épisode climatique d'une intensité telle qu'il a endeuillé notre ville, détruit de nombreux logements et équipements publics. Nous en gardons le souvenir et chaque événement pluvieux en réveille le traumatisme. La récidive, certes moins spectaculaire, en 2019, atteste que nous avançons vers une mutation progressive du climat et donc probablement vers la multiplication de ces phénomènes météorologiques.

Dès avril 2014, j'ai lancé un plan municipal de prévention des risques majeurs identifiés sur la base d'un diagnostic précis des spécificités de notre territoire et de l'actualité qui nous alerte, elle aussi, des nouveaux dangers.

Tempête et coup de mer, inondations, feu de forêt, séisme, tsunami, canicule, grand froid, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, risques sanitaires, terrorisme sont autant de situations que nous avons appréhendées afin de mieux y résister. Des méthodologies ont été mises en place, des actions concrétisées sur le domaine public et privé également, des équipements ont été spécifiquement adaptés, des mises en situation ont été organisées avec le concours des

habitants et des différents services engagés dans la gestion de crise, afin d'une part de vérifier la pertinence des solutions adoptées et d'autre part d'inculquer une culture du risque au sein de la population, non pour se faire peur mais pour savoir réagir en cas de besoin.

Le document que vous tenez entre vos mains rapporte tout ce qui est fait depuis sept ans pour prévenir les menaces que nous encourons et vous informe, à l'échelle individuelle ou familiale, sur les comportements civiques à adopter pour éviter le pire et assurer notre sécurité collective. Je vous invite à en prendre connaissance. À le lire et à relire. À le garder sous la main comme un guide de survie afin de n'être jamais démunis devant l'avènement éventuel de l'un de ces phénomènes. N'hésitez pas en retour à solliciter les services de la Mairie de Cannes et de l'Agglomération Cannes-Lérins qui sont à votre écoute, de bon conseil et peuvent vous accompagner dans vos démarches.

Le proverbe populaire dit qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Nous nous y employons quotidiennement dans le cadre de notre action publique. Ensemble, prévenus, formés, équipés, nous pouvons alors faire face à l'adversité des événements.



David Lisnard

Maire de Cannes

Président de l'Agglomération Cannes Lérins
Vice-Président du Département des Alpes-Maritimes

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les risques majeurs se définissent comme la « possibilité que survienne un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. »

Dans ce document, vous trouverez des informations pédagogiques relatives aux principaux risques majeurs identifiés en France et qui peuvent survenir à Cannes. Ceux-ci sont

répertoriés selon quatre typologies : risques naturels, risques technologiques, risques sanitaires et menaces terroristes.

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'implication de chacun sont des facteurs de protection. Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence. Vous trouverez dans cette rubrique de nombreux outils (guides, infographies, etc.) et conseils pratiques qui vous aideront à acquérir les bons réflexes en toutes circonstances.

**Mieux informés,
vous serez mieux préparés en cas d'urgence !**

Lisez et partagez !

LA VILLE DE CANNES EST EXPOSÉE À 13 RISQUES MAJEURS

Risques naturels



Inondations



Phénomènes météorologiques
vagues/submersion, vent violent
canicule, grand froid, neige/verglas



Feu de forêt



Séisme



Tsunami



Mouvements de terrain /
sécheresse

Risques technologiques



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage



Accident industriel



Incident nucléaire

Autres risques



Risques sanitaires (pandémie grippe/Covid)



Pollution de l'air



Menace terroriste

CANNES AGIT POUR ANTICIPER ET LIMITER LES RISQUES

Initiée dès 2014 par David Lisnard, Maire de Cannes puis Président de l'Agglomération Cannes Lérins, la prévention des risques majeurs constitue un pilier de l'action publique locale, à l'échelle communale et intercommunale. L'objectif de cette démarche volontariste est d'anticiper les risques majeurs, d'en limiter les impacts, et de permettre aux habitants d'acquérir une culture du risque pour apprendre à se protéger et adopter les bons comportements. Travaux, urbanisme, alerte, information, formation civique et autres exercices sont autant d'actions menées à Cannes chaque année sur tous les fronts pour protéger les populations et le bassin cannois.

Une politique volontariste et concertée de gestion des risques majeurs

Dès avril 2014, à la demande de David Lisnard une délégation municipale à la « prévention des risques » a été constituée avec des élus référents spécialistes de ces questions, suivie de la création d'une direction municipale dédiée pour porter et coordonner, en lien avec les services municipaux et l'Agglomération Cannes Lérins, les dossiers et interventions en matière de gestion des risques majeurs.

Le 10 novembre 2015, à l'issue des inondations meurtrières qui ont frappé le bassin cannois, le Maire de Cannes a lancé une politique coordonnée et proactive de gestion des risques majeurs réunissant représentants de l'État, de la Région, du Département, des communes et intercommunalités du bassin de vie, des syndicats intercommunaux et de Météo France pour travailler ensemble sur la problématique des inondations et, de manière générale, sur tous les risques majeurs (voir liste page 5). Il a aussi initié la prise anticipée de la compétence de gestion des

milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par l'Agglomération Cannes Lérins, qui est effective depuis le 1^{er} juin 2016.

Depuis, la Mairie de Cannes, aux côtés de l'Agglomération Cannes Lérins et de ses autres communes membres (Mandelieu La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer, Le Cannet) poursuit sa démarche concrète, globale et concertée pour répondre à un double objectif : protéger les habitants du bassin de vie cannois et leurs biens, et préserver l'équilibre naturel de l'environnement, des cours d'eau et vallons à très forte valeur écologique. Ce travail s'articule autour de trois axes d'intervention majeurs :

- **Être un territoire d'anticipation doté d'outils de planification et de prévention, et développer le civisme environnemental** pour que chacun soit coproducteur de la prévention des risques majeurs et de la préservation de son environnement ;
- **Être un territoire pilote dans l'alerte et l'accompagnement** avec la multiplication des outils d'alerte et de prévention traditionnels et numériques ;
- **Être un territoire proactif dans la réalisation de travaux d'entretien de grande ampleur et de sécurisation des vallons et cours d'eau.**

La culture du risque améliorée, le civisme environnemental développé

Parce que l'amélioration de la culture du risque est un élément fondamental de la prévention à tous les risques majeurs, de nombreux dispositifs et exercices sont mis en œuvre.



> Une Réserve communale de sécurité civile pour informer et accompagner

En janvier 2021, la Mairie de Cannes a créé une Réserve communale de sécurité civile composée à ce jour de 75 bénévoles. Une de ses missions est notamment de sensibiliser la population en amont et de l'accompagner en cas de risque avéré.

- Un exercice de simulation d'alerte au tsunami en collaboration avec le Centre national d'alerte tsunami (CENALT) et le Centre d'information pour la prévention des risques majeurs (CYPRES) a été organisé en 2017 pour la première fois en France, à l'initiative de la Mairie de Cannes. Une opération reconduite en 2019 et fin 2021 (voir page 10).



> Des exercices pour développer de bons réflexes

• Des exercices « inondation » ont été réalisés dans les écoles et les crèches de La Bocca par la Mairie de Cannes, la Préfecture des Alpes-Maritimes et le SDIS. Le premier, un exercice dit « état major » a eu lieu en septembre 2014. Un deuxième a été effectué en septembre 2016.



- Un exercice « risque incendie », avec le SDIS, s'est déroulé en août 2017, au cœur de la Croix-des-Gardes. En juin 2021 sur le même site, un exercice feu de forêt a été effectué avec le concours des sapeurs-pompiers de Cannes.
- Un exercice « rupture barrage » a eu lieu en septembre 2017 avec la Préfecture, EDF et les communes concernées.

- Plusieurs exercices de sécurité civile « attentat » de grande ampleur ont été organisés en 2016, 2019 et 2021 par la Préfecture des Alpes-Maritimes et la Mairie de Cannes (voir page 13).



Ces mises en situation permettent de tester et d'améliorer les différents niveaux d'alerte, les procédures opérationnelles, la bonne coordination des services mobilisés ainsi que l'efficacité des protocoles élaborés.

> Les publics sensibilisés et informés

• **Plus de 900 diagnostics de vulnérabilité** ont été réalisés à ce jour avec le Cabinet Mayane mandaté par l'Agglomération Cannes Lérins. Ils permettent notamment pour les particuliers et commerçants de définir les travaux ou aménagements à réaliser afin de limiter les dommages en cas d'inondation (batardeaux, clapets anti-retour, etc) et préconiser des mesures de mise en sûreté des habitants et locaux. (Rens. 04 22 46 11 85). Le dispositif (gratuit jusqu'en 2024) se poursuit. L'Agglomération, à la demande de David Lisnard, va aller plus loin dans son accompagnement en proposant des cahiers des charges types et des devis estimatifs pour les particuliers.



• **Deux webinaires de sensibilisation aux diagnostics de vulnérabilité contre les inondations** ont été organisés pour les entreprises (28 septembre 2021) et le grand public (19 octobre 2021), dans le cadre du projet européen PITER et en partenariat avec la CACL, la CASA, la CCI, la DDTM et le Cabinet Mayane.

• **1 100 élèves de CM1** ont été sensibilisés à la culture du risque entre 2019 et 2021. Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, la Réserve communale de sécurité civile intervient également dans les écoles publiques et privées sous contrat. Objectif : apprendre aux élèves à mieux connaître les risques qui peuvent survenir sur le territoire cannois et les bons gestes pour se mettre en sécurité.

• **300 lycéens** ont été sensibilisés à la prévention et la gestion du risque inondation.

• **800 plaques « Ici commence la Mer »** ont été apposées sur tout le territoire de l'Agglomération dont 50 dans les écoles élémentaires. L'objectif : rappeler le cheminement des déchets de la terre à la mer afin que chacun prenne conscience de l'impact qu'il peut avoir sur son environnement immédiat.



• **23 repères de crue** ont été installés en 2016 au niveau des vallons de la Foux, des Gabres, du Riou et de La Frayère pour garder la mémoire des intempéries du 3 octobre 2015.

L'alerte et la prévention renforcées

> Des outils développés et modernisés

Depuis 2014, les dispositifs d'alerte ont été renforcés pour permettre de couvrir la totalité du territoire cannois :

• **Huit sirènes d'alerte** ont été installées en collaboration avec l'État, couplées avec **288 haut-parleurs** implantés principalement dans les zones inondables et sur le bord de mer. À terme, plus de 400 de ces haut-parleurs seront installés.



- La Mairie de Cannes est en relation permanente avec les services de météorologie (Météo France, My Predict services) pour anticiper et prévoir les phénomènes dangereux, et les annoncer via le site cannes.com, les réseaux sociaux et les panneaux électroniques.



• Une borne d'alerte innovante et expérimentale installée depuis septembre 2021 sur le square Reynaldo Hahn complète le dispositif en place. Les vigilances météorologiques y sont relayées en temps réel et les consignes à suivre sont diffusées sur ses écrans. Cette borne a été développée par Seanaps Advanced et cofinancée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) PACA.

• Le poste de commandement communal activé par le Maire en cas d'événement important ou majeur a également été modernisé pour permettre de coordonner les missions des services sur le terrain. Les images des caméras de vidéoprotection y sont visualisables et permettent de surveiller les points sensibles sur le territoire (cours d'eau, bord de mer, etc.).



- 165 km de cours d'eau et vallons topographiés et modélisés.
- 37 instruments de contrôle et mesure des niveaux des cours d'eau et vallons (échelles, radars, caméras, pluviomètres, etc.) permettant de suivre en temps réel les niveaux d'eaux et des liaisons directes avec les services spécialisés météorologiques

ont été mis en place pour anticiper les phénomènes violents. **25 capteurs « HD Rain » sont également déployés.** Cette technologie innovante permet d'améliorer les prévisions et la connaissance de la pluviométrie par une analyse précise de l'atmosphère.



• Des barrières anti-inondation nouvelle génération ont été acquises. Ces dispositifs innovants, légers, mobiles, modulables et faciles à installer permettent d'orienter les effets de ruissellements vers des pompes à eau et protéger les secteurs les plus exposés, les biens, les personnes et maintenir des voies de circulation en cas de crue.



- Des pompes connectées au réseau d'eaux pluviales sont opérationnelles.
- Une conférence présentant le risque tsunami en Méditerranée et les actions spécifiques mises en œuvre sur le territoire cannois a été organisée en 2019 et 2021 par la Mairie de Cannes en collaboration avec le CENALT. Le colloque s'est adressé à des professionnels du littoral (plagistes, délégataires des activités nautiques, kiosquiers, CCI Nice Côte d'Azur), à des institutions, ainsi qu'aux agents municipaux et communautaires concernés par le sujet. À cette occasion, une charte a été signée (voir p.32).
- Une signalétique d'évacuation vers des zones refuges en cas d'alerte tsunami émise par l'État sera mise en place sur le littoral cannois dès 2022 afin de faciliter le déplacement des personnes.

> PLU, PPRI : des documents d'urbanisme à la protection renforcée

• La révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU) cannois en 2019 a permis d'intégrer les nécessités d'aménagement apparues lors des différents phénomènes météorologiques (inondations, submersion marine, etc.) avec l'exigence, dans le cadre d'un cahier des charges très strict, de favoriser l'évacuation des ruissellements d'eau en luttant contre l'imperméabilisation des sols. Des propriétés privées ont été classées en emplacement réservé, une propriété dans le quartier du Devens est en cours de rachat et près de 20 000 m² ont été « débétonnés » pour la construction de bassins de rétention dans le secteur de l'impasse Nouvelle à Cannes et chemin du Carimai sur la commune du Cannet.

• Cannes est couverte par deux Plans de prévention des risques (PPR) : inondations et incendie de forêt lesquels sont annexés au PLU. S'agissant du risque inondation, le PPR, en cours d'approbation, réglemente l'urbanisation dans les zones à risque fort et modéré. Les premières zones sont inconstructibles, tandis que les secondes sont constructibles sous prescriptions (respect de la cote de référence, etc.). Le PPR incendie de forêt réglemente quant à lui l'urbanisation dans les zones sensibles au feu de la commune et oblige les propriétaires à entretenir la végétation de leur terrain et à améliorer la desserte des secteurs pour les sapeurs-pompiers.

> Un territoire pilote pour des solutions innovantes, une expertise reconnue

Cannes est en lien avec les opérateurs nationaux et européens pour étudier la mise en œuvre de solutions qui auront vocation à être déployées plus largement sur le territoire :

- La Mairie de Cannes a été retenue par la Commission européenne pour mener le projet européen UNaLab (Urban Nature Lab) subventionné à 100 %. Objectif : améliorer la résilience des villes, notamment la lutte contre les risques d'inondations, grâce à des solutions innovantes basées sur la nature et qui peuvent être développées sur l'ensemble du territoire de l'UE.
- L'Agglomération Cannes Lérins est pilote du projet européen RISQU'EAU dédié à la création d'un système d'alerte adapté aux crues éclair, financé à 85 % par l'Europe.

• La Mairie de Cannes a été retenue comme site pilote dans le cadre du projet innovant PUMA-X (Plateforme Universelle Multi Alertes) consistant à développer une plateforme digitale de gestion multirisque. Cette plateforme d'hypervision permettra de centraliser l'ensemble des données nécessaires à la gestion de crise.

• Cannes a été la première commune de France à mener des exercices grandeur nature de simulation pour prévenir au risque tsunami, ce qui lui a valu d'être citée en exemple par le Sénat pour « inciter les communes littorales françaises à réaliser les mêmes efforts d'organisation. »

• En février 2021, la Mairie de Cannes a rejoint le Conseil International pour les Initiatives Écologiques Locales (ICLEI), le plus grand réseau mondial de collectivités locales consacré au développement durable. Cette démarche permet à la municipalité de partager ses expériences avec plus de 1 700 villes à travers le monde et d'initier de nouveaux projets pour renforcer sa stratégie territoriale responsable. Reconnue pour son expertise en matière de risques majeurs, la Mairie de Cannes a été invitée dès son adhésion à prendre part à un programme européen sur le risque de submersion marine.

Le territoire réaménagé, sécurisé et entretenu

> Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) : des financements obtenus, des actions concrètes pour protéger le bassin de vie

Des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ont été lancés depuis 2017 par l'Agglomération en collaboration avec le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) pour lutter contre les crues. Ces PAPI permettent de bénéficier de financements publics jusqu'en 2026 pour mener des travaux sur les cours d'eau (recalibrage, entretien), renforcer les équipements de surveillance et sensibiliser la population au risque inondation.



• **Le 14 janvier 2021, le PAPI Cannes Lérins a été signé.** Porté par David Lisnard et mis en œuvre par l'Agglomération Cannes Lérins, ce document de planification – issu d'un travail collaboratif dense, constant et méthodique réalisé par les équipes communautaires, en lien avec les communes membres et les services de l'État – vise à réduire au maximum les effets des inondations dans le respect de l'environnement et des spécificités naturelles exceptionnelles du territoire cannois. **D'un montant total de 145 M€ étalés sur 18 ans, il prévoit un premier PAPI 2021-2026 qui s'élève à 56 M€ pour tout le territoire**, pour lequel l'Agglomération va recevoir un financement étatique et départemental de 34 M€. Dans ce cadre, sur la commune de Cannes, **21 450 000 € ont déjà été consacrés en 2021 essentiellement aux travaux de recalibrage de La Frayère aval, du bassin de ralentissement et de rétention du Carimaï et des études pour l'aménagement de la Foux (aval).**



Parmi les aménagements réalisés à Cannes, on peut citer le **confortement des berges de la Petite Frayère** la création d'un **piège à embâcles au Devens**. Des études diagnostics hydrauliques sont également menées pour renforcer la **protection du secteur de la rue de Cannes**, historiquement fortement impacté par les inondations. Une orientation majeure est retenue : le délestage des eaux de la Roquebillière vers le vallon de La Frayère par un tunnel et le recalibrage des réseaux d'eau pluviale du secteur de la Maïre et de l'exutoire Louis Négrin.



« Réduire le risque, protéger les personnes et les biens à court, moyen et long terme sont les défis auxquels notre territoire est confronté. Les phénomènes d'inondations, notamment les crues éclair, ne relèvent plus du domaine de l'exceptionnel ou de l'inhabituel. C'est une réalité récurrente au regard, notamment, du réchauffement climatique incontestable de notre planète. Depuis les intempéries de 2015 et 2019, l'Agglomération Cannes Lérins est devenue une référence en matière de prévention et de gestion de ce risque majeur. Cette démarche volontaire et constante se traduit par des actions concrètes de terrain, coordonnées et planifiées avec méthode. La signature du PAPI Cannes Lérins, en janvier 2021, après un travail collaboratif dense et méticuleux de plusieurs années des cinq communes membres, en est une parfaite illustration. En complément des systèmes d'alerte de la population, des actions de sensibilisation du public et des travaux de sécurisation des zones à risques, il poursuit l'objectif pragmatique et rationnel de limiter au maximum les effets des inondations pour ne plus jamais avoir à déplorer de pertes humaines sur notre bassin de vie et réduire les dégâts matériels. »

David Lisnard,
Maire de Cannes
Président de l'Agglomération Cannes Lérins

> Des vallons réparés et entretenus

• **Les vallons jouent un rôle fondamental dans l'évacuation des eaux pluviales et ont fait l'objet d'un plan d'actions spécifique** dès l'élection de David Lisnard en 2014. Une demande d'entretien est envoyée à leurs propriétaires qui ont la charge de leur débroussaillage – 70 % sont en effet situés dans le domaine privé ! – et des Déclarations d'Intérêt Général, qui permettent notamment à la collectivité d'accéder à ces propriétés pour veiller à leur parfait et total entretien, de réaliser et de facturer le cas échéant leur débroussaillage aux propriétaires négligents, ont été déposées pour instruction auprès des services de l'Etat ; les premières ont été accordées fin 2017, quatre étaient en cours fin 2021.



• **L'entretien régulier des berges des vallons et cours d'eau publics** est effectué tout au long de l'année (154 965 m² en 2021 et 78 ouvrages nettoyés avant et après chaque épisode pluvieux).

> Le nettoyage des avaloirs renforcé

À la demande de David Lisnard, le service propreté urbaine de la Mairie de Cannes a renforcé le nettoyage des avaloirs dans les secteurs les plus exposés, en complément de l'entretien des réseaux réalisé par l'Agglomération Cannes Lérins. **74 000 avaloirs sont ainsi nettoyés chaque année sur l'ensemble du territoire.**



Covid-19 : la réactivité cannoise face au risque sanitaire

Lors de la pandémie, la dynamique municipale de prévention et de gestion des risques majeurs a démontré toute sa pertinence et son efficacité sous la direction de David Lisnard. Grâce aux structures mises en place et au plan d'anticipation, la municipalité a pu, dès le 23 février 2020, mobiliser ses cadres municipaux, intercommunaux et du CCAS pour former une cellule de crise afin d'appréhender la situation sanitaire et d'y associer, dès le lendemain, les représentants de la médecine de ville, de l'hôpital et des cliniques privées.



Ainsi, il a été possible de concrétiser en outre et en un délai record : une fabrique de masques alternatifs, la distribution de 120 000 masques pour protéger les Cannois avant la fin du premier confinement en mai 2020, l'accompagnement des soignants publics ou privés en les dotant de matériel de protection (masques, blouses, charlottes, thermomètres, etc.), la désinfection des espaces publics, l'implantation d'un site dédié au dépistage RT-PCR du virus, l'aide aux Cannois les plus fragiles en assurant du portage des courses à domicile, l'hébergement des SDF dans des conditions sanitaires adaptées, notamment au Palais des festivals et des congrès, la continuité du service public de façon permanente, et l'accompagnement à la reprise des activités notamment sur le domaine public. Jusqu'à la création, le 9 janvier 2021 et pour la première fois dans le département et de façon pionnière en France, de deux vaccinodromes (au Palais des festivals et des congrès puis au Palais des Victoires) pour assurer la vaccination la plus large et rapide possible de la population.

Première en France : un Plan Communal de Prévention du Risque Terroriste

En janvier 2016, David Lisnard a annoncé la mise en place du premier Plan Communal de Prévention du Risque Terroriste. La sécurisation des sites et infrastructures de la ville a fait l'objet de mesures spécifiques élaborées avec le concours d'experts internationaux. Les écoles et les crèches ont fait l'objet de travaux de sécurisation spécifiques anti-intrusion et la totalité des grands événements bénéficie de mesures de protection renforcées. Les policiers municipaux qui sont souvent les primo-intervenants sur le terrain ont été formés à la gestion des crises majeures et équipés de nouveaux moyens (dotation de véhicules, pistolets semi-automatiques, gilets pare-balle de classe 4 pour chaque agent, création d'une grande brigade canine, etc.).



Une cellule municipale de détection de la radicalisation islamiste a également été mise en place et plusieurs exercices de sécurité civile « attentat » ont été organisés avec la Préfecture des Alpes-Maritimes en 2016, 2019 et 2021, mobilisant l'ensemble des forces de secours, de police et institutionnelles pour travailler sur l'optimisation de leur réactivité et de leur coopération. 297 boutons alarmes, reliés directement à la police municipale, ont été installés dans ces établissements et autres bâtiments publics sensibles tels les lieux de culte. Par ailleurs, le réseau municipal de vidéoprotection, constitué de 754 caméras sur l'ensemble de la commune, soit une caméra pour 105 habitants, vient soutenir la surveillance humaine des agents de proximité, sur le terrain. L'ensemble de ces actions a conduit la Mairie de Cannes à être reconnue en tant qu'expert international dans le cadre du programme d'appui à la coopération internationale (PACT 3).

VOUS PRÉPARER EN AMONT

Une bonne information et une bonne préparation de toute la famille sont essentielles pour faire face aux risques majeurs. La préparation est une responsabilité partagée, qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui peut et doit y participer.

Une catastrophe naturelle majeure, par définition, est une épreuve qui désorganise la société et laisse l'individu seul face à la crise, pendant un temps plus ou moins long. Pour la surmonter, il est essentiel de vous y préparer afin d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts éventuels sur vos biens.

Comment se préparer et préparer sa famille à faire face à une catastrophe naturelle, industrielle ou un acte terroriste ?

- **Connaître les risques majeurs** auxquels les membres de la famille sont exposés, que ce soit sur le lieu d'habitation, le lieu de travail ou à l'école.

- **Connaître les différentes modalités de communication de l'alerte** : sirènes, radio, automates d'appels, SMS, etc. (voir page 12)

- **Connaître les bons réflexes à adopter** pour chaque risque, qui sont détaillés dans le présent document.

- **Consulter le guide de l'État Je me protège en famille** et suivre les recommandations qui y figurent. Celui-ci est disponible en téléchargement sur cannes.com

- Établir, en suivant le modèle recommandé dans le guide, **un plan familial de mise en sûreté** qui aidera à traverser ces périodes de crise, en informant chaque membre de sa famille de ce qu'il doit faire s'il est confronté à ces situations difficiles (point de regroupement familial, répartition des tâches, etc.)



- **Localiser dans son domicile les arrivées de gaz, d'eau et d'électricité.** Expliquer à ses proches comment les couper en cas de besoin. Ne pas hésiter à joindre des schémas ou des photos annotées détaillant le mode opératoire à suivre pour y parvenir rapidement.

- **Préparer un kit d'urgence** (voir ci-contre) destiné à subvenir aux besoins minimums de la famille durant une évacuation, une mise à l'abri ou si l'électricité, l'eau et le gaz venaient à être coupés.

LE KIT D'URGENCE :

S'informer et s'équiper

Radio à pile, piles de rechange, lampe torche à pile ou à manivelle, bougies, briquets ou allumettes, laisses, chargeurs de batterie, téléphone portable/appareil photo, des pièces de monnaie, stylos, sifflets, couteaux multifonctions, ouvre-boîtes, outils (clé anglaise, pinces, gants de travail, gros scotch, etc.)



Boire et manger

Eau potable (un à deux litres par personne), aliments non périssables à haut potentiel énergétique (boîtes de conserve, biscuits secs, barres de céréales, etc.). N'oubliez pas les animaux domestiques : croquettes.

Papiers d'identité

Carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte vitale, livret de famille, copie de vos contrats d'assurance ; vos clés de maison et de voiture.

Se laver et se soigner

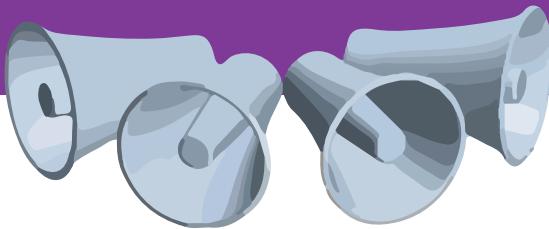
Produits de toilettes de base (brosse à dents, dentifrice, papier WC, lingettes, solution hydro-alcoolique), trousse de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.), ordonnances médicales.

Se changer, s'habiller

Couvertures, vêtements chauds en fonction de la saison.

CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'ALERTE

Certains risques majeurs peuvent être anticipés et donc faire l'objet d'une alerte préalable par les services publics et les médias.



Sirènes : le signal national d'alerte

Le Système d'Alerte d'Information et des Populations est composé de sirènes très puissantes, réparties sur le territoire communal, qui diffusent **un signal sonore pour alerter la population d'une situation de danger**. Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'1mn41s, séparées par un intervalle de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois, à 12h15, les sirènes font l'objet d'une vérification de bon fonctionnement.



Les médias et les réseaux radio du service public

Ils sont chargés de relayer les alertes et d'informer la population de l'évolution de la situation :

franceinfo:

105,7 FM



100,7 FM



103,8 FM



91,5 FM



La Mairie de Cannes a développé des dispositifs d'alerte pour compléter ceux de l'Etat

La diffusion de message sonore par haut-parleur

Un réseau de près de **300 haut-parleurs** a été déployé sur la commune, sur les secteurs de la ville



les plus exposés afin de diffuser des **messages sonores** en français et en anglais. La diffusion des messages est réalisée dès lors qu'un danger est prévu (vigilance rouge, alerte tsunami...).

Les réseaux sociaux

Les pages officielles de la Ville de Cannes sur Facebook, Twitter et Instagram sont régulièrement alimentées pour diffuser des messages d'alerte et d'information en temps réel.



@villecannes



Ville de Cannes



villecannes

Le réseau Cannes Alerte

Ce **service gratuit d'alerte par SMS ou appel téléphonique** permet d'être alerté sur son téléphone d'une situation dangereuse (vigilance orange ou rouge, risque majeur...).

Rens. et inscription sur cannes.com/cannesalerte



Les panneaux à message variable

Un réseau de **15 panneaux** permet de relayer les alertes aux **usagers de la route**.

Le site internet de la Ville de Cannes

cannes.com

LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous en sécurité



Tenez-vous informés en respectant les consignes des autorités diffusées par les médias



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence vitale

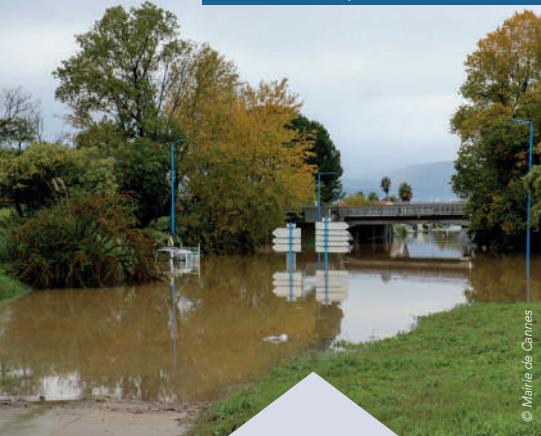


LES RISQUES NATURELS



INONDATIONS

Les Tourrades, 24 novembre 2019



© Mairie de Cannes

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

L'inondation est une submersion temporaire de terres qui sont émergées en temps normal.

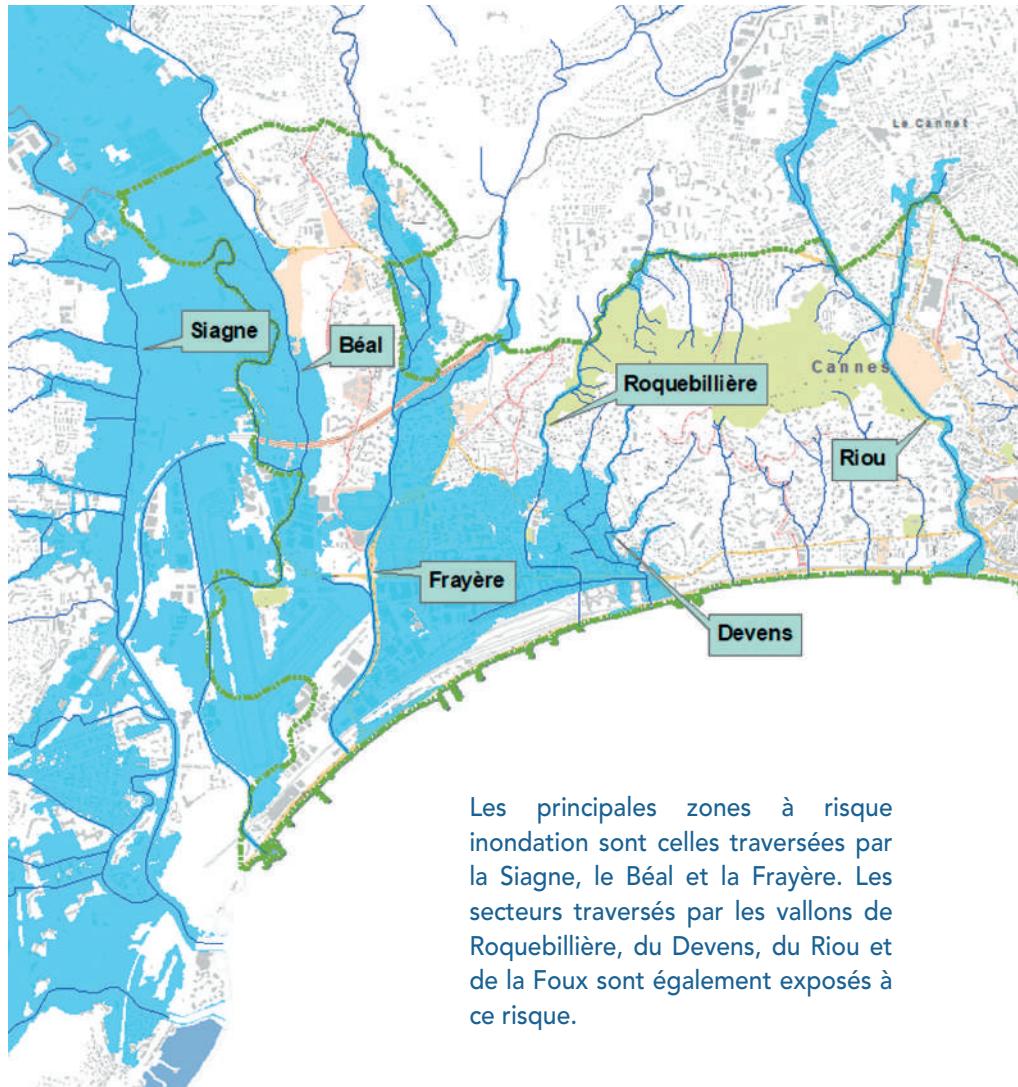
Les inondations sont causées par les crues de cours d'eau, le ruissellement urbain et les submersions marines.

Les inondations sont le plus souvent dues aux épisodes méditerranéens qui sont liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée qui peuvent générer des orages violents parfois stationnaires.

Ils se produisent de façon privilégiée en automne, moment où la mer est la plus chaude, ce qui favorise une forte évaporation.

À Cannes, depuis 1882, on comptabilise plusieurs inondations ayant provoqué d'importants dégâts sur la commune (1947, 1966, 1996...). Les événements les plus récents ont eu lieu le 3 octobre 2015, le 23 novembre et le 1^{er} décembre 2019.

Le risque inondation à Cannes



Les principales zones à risque inondation sont celles traversées par la Siagne, le Béal et la Frayère. Les secteurs traversés par les vallons de Roquebillière, du Devens, du Riou et de la Foux sont également exposés à ce risque.

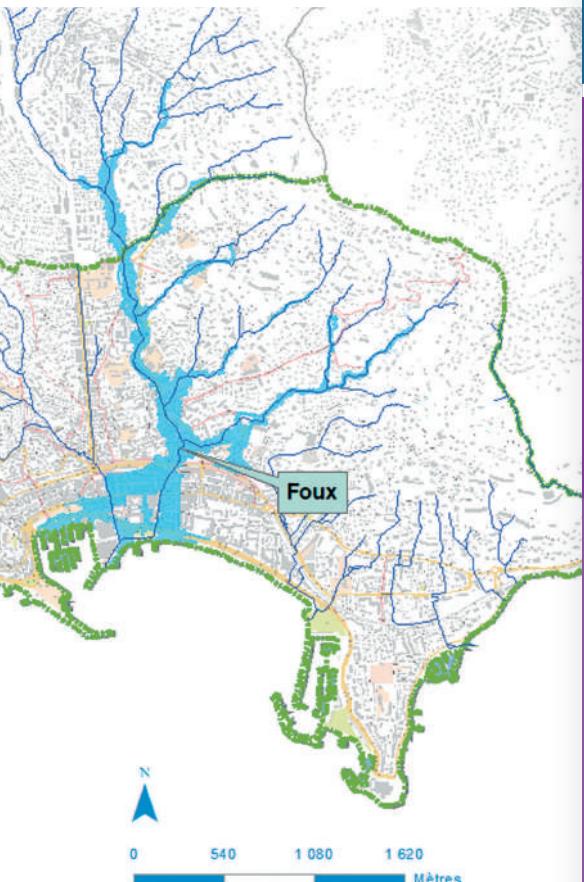
La prévention du risque inondation

Des actions concrètes sont réalisées par la Mairie et l'Agglomération Cannes Lérins pour prévenir le risque inondation (voir page 6).

Suivre les prévisions

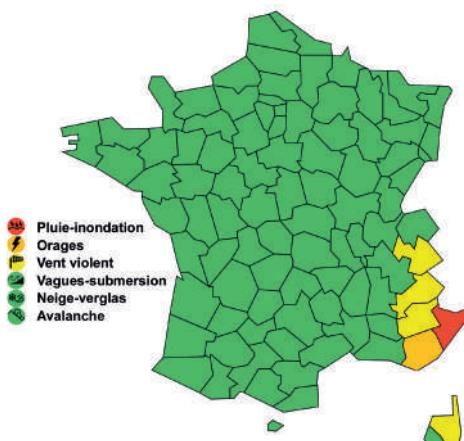
La Mairie de Cannes assure une veille météorologique permanente et en relation avec les services spécialisés : Météo France, Prédict services, Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau (SMIAGE), etc.

Météo France diffuse une carte de vigilance pour chaque département avec trois niveaux d'alerte : <http://vigilance.meteofrance.com>



Légende

- Vallons et cours d'eau
- Emprise zone inondable (Plan de prévention risque inondation)
- Cannes



- Vigilance absolue !
- Soyez très vigilants !
- Soyez attentifs !



LES BONS RÉFLEXES

Avant Organisez-vous

- Identifiez si votre logement est situé dans une zone inondable
- Entretenez les berges, si votre propriété est traversée par un cours d'eau
- Équipez votre logement de dispositifs de protection (ex : batardeaux), si votre habitation est en zone inondable
- Sécurisez les réseaux d'électricité et de gaz, identifiez le disjoncteur
- Mettez vos biens hors d'eau et localisez votre kit d'urgence

Pendant Mettez-vous en sécurité

- Rejoignez un point haut ou abritez-vous à l'étage
- Éloignez-vous des cours d'eau
- Évitez de vous déplacer à pied ou en voiture
- Ne descendez pas dans les sous-sols
- Tenez-vous informés et surveillez la montée des eaux

Après Si votre bien a été inondé

- Avant de boire l'eau, assurez-vous auprès de la Mairie qu'elle est potable
- Informez-vous auprès de la Mairie de la marche à suivre avant de réintégrer votre domicile
- Informez votre assurance du sinistre. La municipalité peut vous aider dans vos démarches
- Nettoyez et désinfectez les locaux inondés
- Aérez et chauffez dès que possible votre domicile

Des caméras permettent de suivre les niveaux des cours d'eau depuis le PC Communal qui peut être activé par le Maire dès l'émission d'une vigilance orange pluie inondation et/ou orages.

Connaître les dispositifs d'alerte

Médias, réseaux sociaux, Cannes Alerte, Application myPrédic, haut-parleurs... (voir page 16)

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES



SUBMERSION MARINES



VENT VIOLENT



CANICULE

NEIGE VERGLAS
GRAND FROID

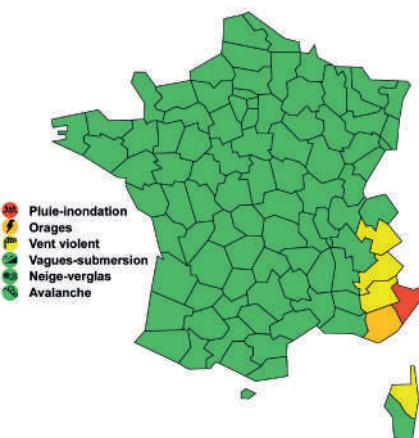
LE CLIMAT MÉDITERRANÉEN

Notre région est caractérisée par le contact de masses d'air polaire et tropical qui se traduit par l'alternance d'une saison pluvieuse à l'automne et d'une saison sèche en été.

L'influence maritime joue un rôle important de régulateur thermique sur notre littoral qui contribue à un climat modéré.

La vigilance météorologique

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance pour chaque département avec trois niveaux d'alerte (carte actualisée à 6h et à 16h) : <http://vigilance.meteofrance.com>



La veille météorologique

La Mairie de Cannes assure une surveillance météorologique en lien avec les services spécialisés afin d'anticiper les phénomènes dangereux. Une cellule de vigilance est mise en place dès que niveau de la vigilance jaune est émis par Météo France permettant de suivre l'événement et de pré-mobiliser les services.

- Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.
- Soyez très vigilants, des phénomènes dangereux sont prévus.
- Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.



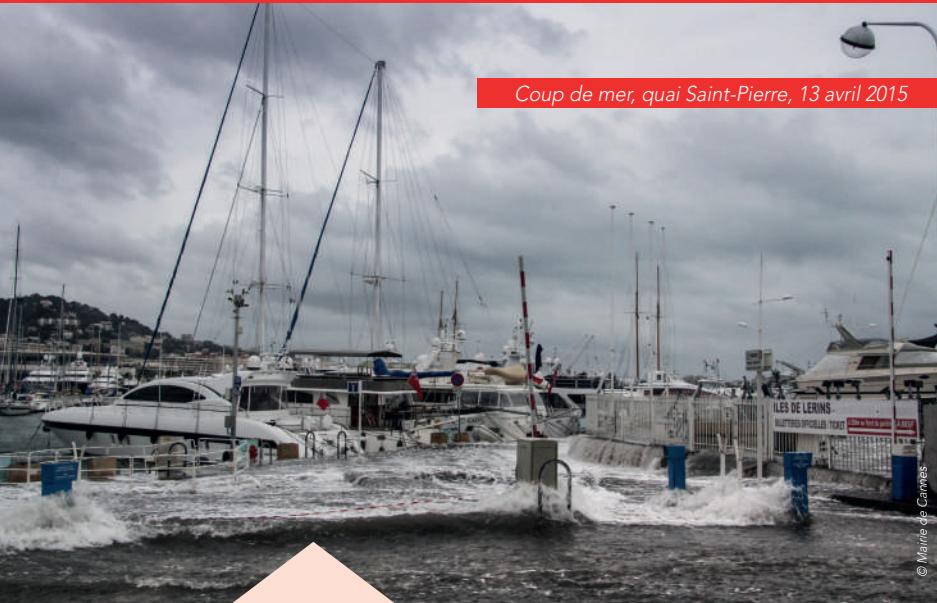
LES BONS RÉFLEXES

À suivre dès le niveau orange :

- Annulez les sorties en mer ou en montagne
- Évitez les déplacements
- Informez-vous régulièrement des messages météo via les médias
- En cas de déplacement obligatoire, signalez votre départ à vos proches et respectez les consignes des autorités
- Restez constamment vigilants



VAGUES/SUBMERSION



CONNAÎTRE LE RISQUE À CANNES

Les zones portuaires et de plages sont les zones les plus exposées aux vagues/submersion :

- Boulevard du Midi et passages souterrains
- Parking Laubeuf et quai Laubeuf
- Jetée Josephine Baker
- Quai St-Pierre
- Boulevard Gazagnaire
- Parking du Palm Beach
- Sentiers du littoral sur les îles de Lérins

Le dernier événement important, communément appelé « coup de mer » est celui du 4 mai 2010 qui a généré de nombreux dégâts sur notre littoral. L'événement du 1^{er} décembre 1959 avait également été très important sur le littoral azuréen. Depuis 2010, des « coups de mer » de moindre importance ont eu lieu le 6 novembre 2011, le 23 janvier 2013, le 5 novembre 2014, les 23 et 24 novembre 2019.

Conséquences possibles

- Les très fortes vagues prévues au large auront des conséquences au niveau du rivage :
 - Fortes vagues déferlant sur le littoral
 - Projections de galets et de macro-déchets
- Élévation temporaire du niveau de la mer susceptible localement de provoquer des envahissements côtiers
- Perturbation des circulations routière et ferroviaire sur les axes longeant le littoral
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires sur le rivage et le littoral
- Associés à une surcote, les risques de submersion côtiers seront plus importants.



LES BONS RÉFLEXES

- Ne vous engagez pas sur une voie dangereuse
- Eloignez-vous du bord de mer
- Ne prenez pas la mer
- Eloignez-vous des côtes et des estuaires
- Rejoignez un point haut ou réfugiez-vous à l'étage, en dernier recours sur le toit
- Ne revenez pas sur vos pas
- Signalez-vous



VENT VIOLENT



CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres.

Mais ce seuil varie selon les régions, il est par exemple plus élevé pour les régions littorales ou la région sud-est.

L'appellation "tempête" est réservée aux vents atteignant 89 km/h (force 10 Beaufort).

La vitesse de vent la plus forte enregistrée à Cannes est de 119 km/h le 30 janvier 2019.

Conséquences possibles

- Coupures d'électricité et de téléphone
- Dégâts sur les toitures et les cheminées
- Chutes de branches d'arbre
- Déportation des véhicules
- Perturbation de la circulation routière, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.



LES BONS RÉFLEXES

- Restez chez vous ou limitez vos déplacements
- Rentrez si besoin dans un bâtiment en dur
- Fermez portes, fenêtres et soupiraux
- Protégez votre maison et les biens exposés au vent
- Tenez-vous informés auprès des autorités et des médias
- Prenez garde aux chutes d'arbres et d'objets
- N'intervenez pas sur les toits
- Installez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison



CANICULE

Plage Macé, 10 août 2017



CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

Dans les Alpes-Maritimes, les seuils biométéorologiques sur lesquels se fondent les niveaux d'alerte sont 31°C le jour et 24°C la nuit.

La température la plus haute relevée à Cannes est de 38,3 °C le 6 août 2017.

Conséquences possibles

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé
- Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées
- Risque de déshydratation et d'insolation chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors. Les symptômes d'un coup de chaleur ou d'insolation sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.



LES BONS RÉFLEXES

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour
- Continuez à manger normalement
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)
- Portez un chapeau et des vêtements léger, si vous devez sortir
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour
- Limitez vos activités physiques et sportives
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite
- Veillez sur les enfants
- En cas de malaise ou de troubles du comportement,appelez un médecin
- Vous êtes une personne fragile et/ou isolée ? Contactez le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Mairie de Cannes au 04 93 06 31 70



GRAND FROID



CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Un épisode de grand froid est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

L'épisode dure au moins deux jours.

Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales de saison.

Il constitue un danger pour la santé de tous.

La température la plus basse relevée à Cannes est de -12 °C le 9 janvier 1985.

Conséquences possibles

- Les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocrinianes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud sont les plus sensibles et exposées
- Contre-indications de certaines prises médicamenteuses en cas de grands froids
- Risque d'hypothermie et d'aggravation de symptômes préexistants chez les sportifs et les personnes travaillant à l'extérieur
- Gercures (mains, lèvres)
- Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chair de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme : en cas de persistance, ils peuvent nécessiter une aide médicale
- Les moyens utilisés pour vous chauffer et le manque de ventilation de votre logement peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone

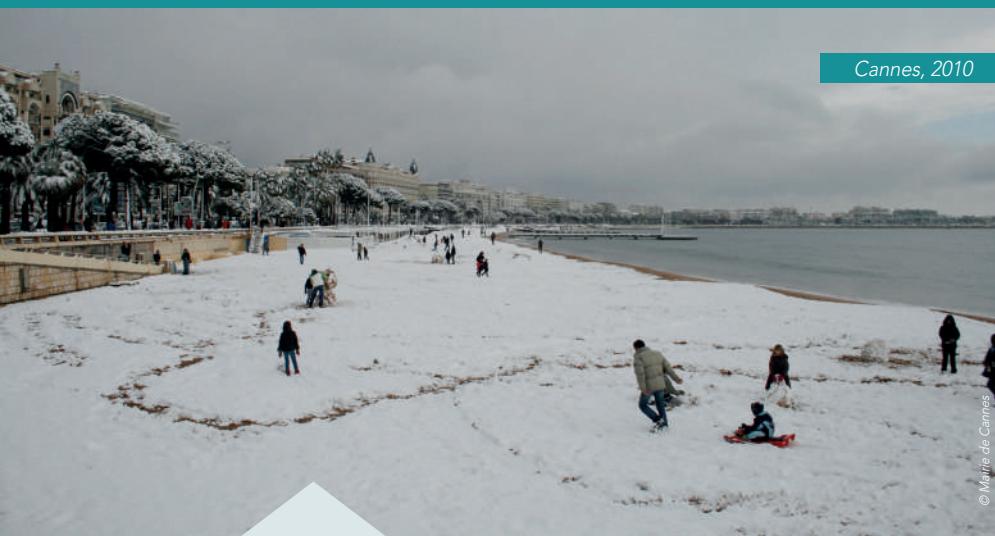


LES BONS RÉFLEXES

- Restez chez vous ou limitez vos déplacements
- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
- Soyez vigilants aux moyens utilisés pour vous chauffer : ne faites pas fonctionner les chauffages d'appoint en continu, n'utilisez pas de cuisinières, braseros, etc.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement et aérez votre logement quelques minutes même en hiver
- Demandez conseil à votre pharmacien ou votre médecin sur les contre-indications de certains médicaments
- Évitez les efforts brusques
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes
- Veillez sur les enfants
- Si vous avez des personnes fragilisées, sensibles ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite, restez en contact avec leur médecin
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115



NEIGE/VERGLAS



Cannes, 2010

Conséquences possibles

- Perturbation de la circulation routière, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés
- Risques accrus d'accident
- Dégâts sur les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

La neige est une précipitation solide qui tombe d'un nuage et atteint le sol lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C.

On distingue trois types de neige selon la quantité d'eau liquide qu'elle contient : sèche, humide ou mouillée. Les neiges humide et mouillée sont les plus dangereuses.

La neige humide ou collante est la plus fréquente en plaine. Elle tombe souvent entre 0°C et -5°C. Elle contient davantage d'eau liquide ce qui la rend lourde et pâteuse. C'est une neige aux effets dangereux : elle se compacte et adhère à la chaussée, aux câbles électriques, voire aux caténaires de la SNCF.

La neige mouillée, fréquente dans le sud de la France, tombe entre 0°C et 1°C et contient beaucoup d'eau liquide.

La hauteur de neige la plus importante relevée à Cannes est de 24 cm le 7 janvier 1985.



LES BONS RÉFLEXES

- Restez chez vous ou limitez vos déplacements
- Tenez-vous informés auprès des autorités via les médias
- Si vous prenez la route, munissez votre véhicule d'équipements spéciaux et emportez des vivres et des couvertures
- Faites des réserves d'eau potable
- Installez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison
- N'utilisez pas les chauffages à combustion en continu



Cannes, 2010



FEU DE FORÊT

Parc de la Croix-des-Gardes, 8 août 2013

© Mairie de Cannes

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

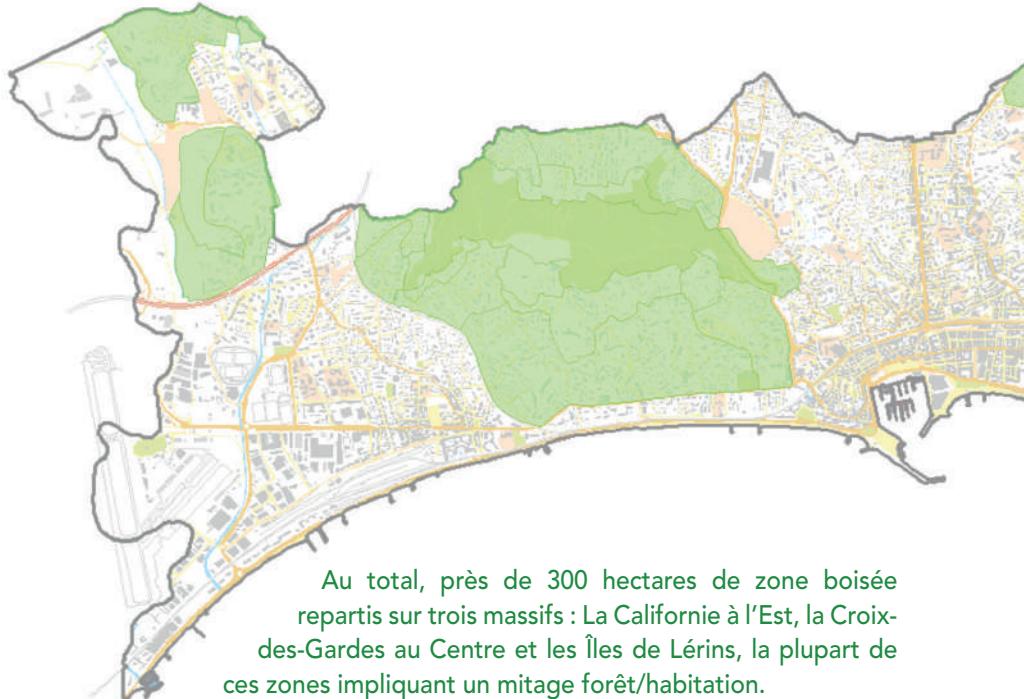
Il s'agit d'incendie qui concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant en milieu naturel.

En été particulièrement avec les conditions météorologiques sèches (chaleur, vent, sécheresse), ces feux se propagent rapidement et peuvent menacer les zones d'habitation à proximité des massifs.

Les causes peuvent être d'origine naturelle mais sont dues à 80 % à l'activité humaine (accident ou acte malveillant).



Le risque feu de forêt à Cannes



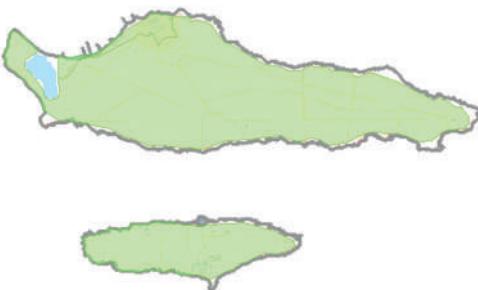
La prévention du risque feu de forêt

Afin de lutter efficacement contre les incendies, des mesures préventives sont à prendre en amont, aussi bien par les collectivités que par les citoyens. Un Plan de Prévention du Risque Incendie Feu de forêt (PPRIF) approuvé le 29 décembre 2010 précise les zones à risque et réglemente l'urbanisation. La Mairie de Cannes agit pour le débroussaillage, conformément à la réglementation, en le rendant obligatoire pour les particuliers habitant à moins de 200 m des forêts sur une zone de 50 m autour des habitations et 10 m de part et d'autre des chemins. L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchages, feuilles...) pouvant prendre feu et propager un incendie aux habitations.

S'informer sur le niveau de risque (du 15 juin au 15 septembre)

L'accès aux massifs est réglementé pendant l'été (arrêté préfectoral du 10 juin 2014) et est régi par un code couleur qui est établi selon le niveau de risque feu de forêt journalier (voir ci-contre). Ce dernier repose sur les prévisions météo qui peuvent favoriser ou non le développement d'un feu (sécheresse, température, vent...). De plus, une réglementation stricte encadre l'accès à ces massifs, l'emploi du feu y est interdit tout comme le camping ou l'accès aux véhicules à moteur. Il est bien évidemment interdit de fumer, de jeter des déchets et certains travaux sont réglementés à proximité de ces espaces naturels.

Pour connaître le niveau de risque incendie : www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes



Règlementation de l'accès aux massifs

Risque feux de forêt	Présence dans les massifs	Travaux (utilisation d'engin susceptible de provoquer un départ de feu)
Vert	✓	⚠️
Jaune	✓	⚠️ 5h - 13h
Orange	✓	🚫
Rouge	🚫	🚫

✓ Autorisé

⚠️ Réglementé (prescriptions)

● Autorisé avec recommandations

🚫 Interdit



LES BONS RÉFLEXES

Avant Organisez-vous

- Localisez si votre habitation se trouve dans une zone de danger
- Réalisez chaque année le débroussaillage réglementaire
- Ne stockez pas de réserves de combustibles contre les bâtiments (bois, gaz...)
- Prévoyez éventuellement des dispositifs d'arrosage

Pendant si vous êtes témoin, composez le 112

Si vous êtes en forêt :

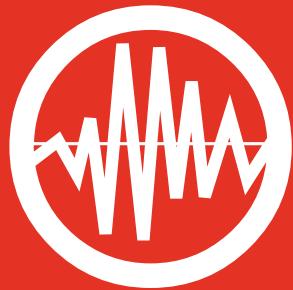
- Évacuez le massif ou cherchez une zone qui ne brûle pas (roches, infrastructures)
- Ne sortez pas de votre véhicule et ne vous engagez pas sur les pistes
- Si l'incendie menace votre habitation :
 - Laissez l'accès libre aux secours, évacuez sur leurs ordres
 - Isolez les éventuelles bouteilles de gaz et produits inflammables
 - Fermez toutes les ouvertures de votre maison, occultez les aérations
 - Respirez si besoin avec un linge humide
 - Mettez-vous en sécurité dans votre maison

Après l'incendie

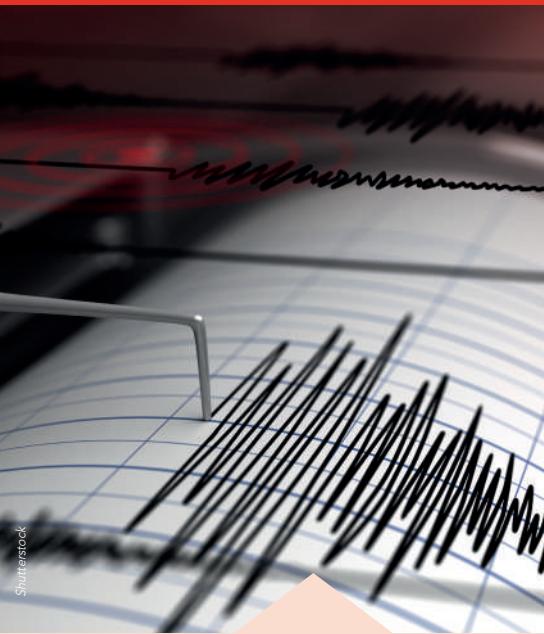
- Sortez protégés (chaussures et gants en cuir, vêtements en coton, chapeau)
- Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment
- Inspectez votre habitation sans prendre de risque
- Déclarez rapidement tout sinistre à votre assurance

Connaître les dispositifs d'alerte

(voir page 16)



SÉISME



CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

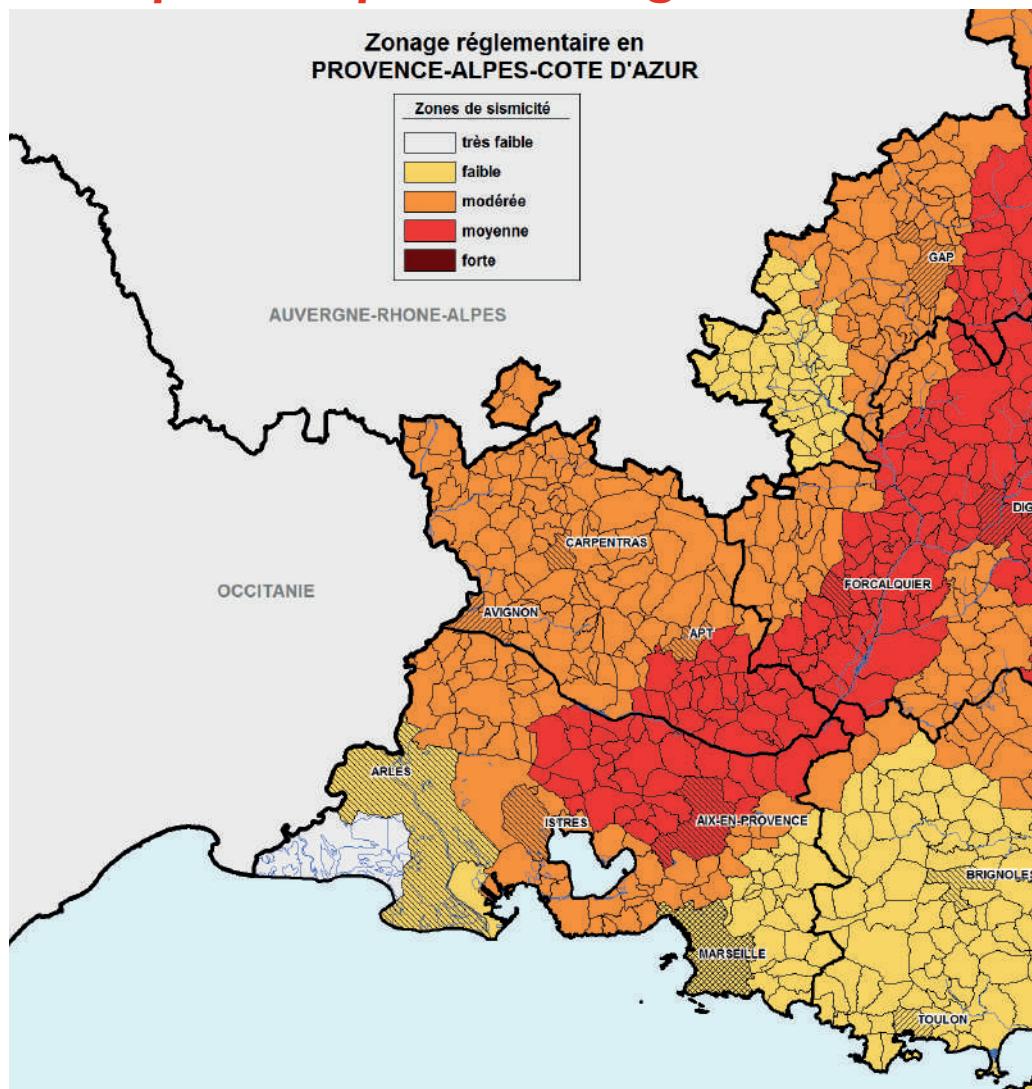
Le bassin méditerranéen est le lieu de rencontre de deux grandes plaques continentales : africaine et eurasienne.

Le sud-est de la France, bien qu'éloigné de la frontière des deux grandes plaques, subit néanmoins des contrecoups de cette convergence.

Des secousses sismiques, pas forcément ressenties, sont enregistrées régulièrement dans la région.

Sur les trente dernières années, une dizaine de tremblements de terre de magnitude supérieure à 4 ont été perçus sur le littoral azuréen, le dernier ayant eu lieu en novembre 2015 à proximité de Barcelonnette.

Le risque sismique dans la région



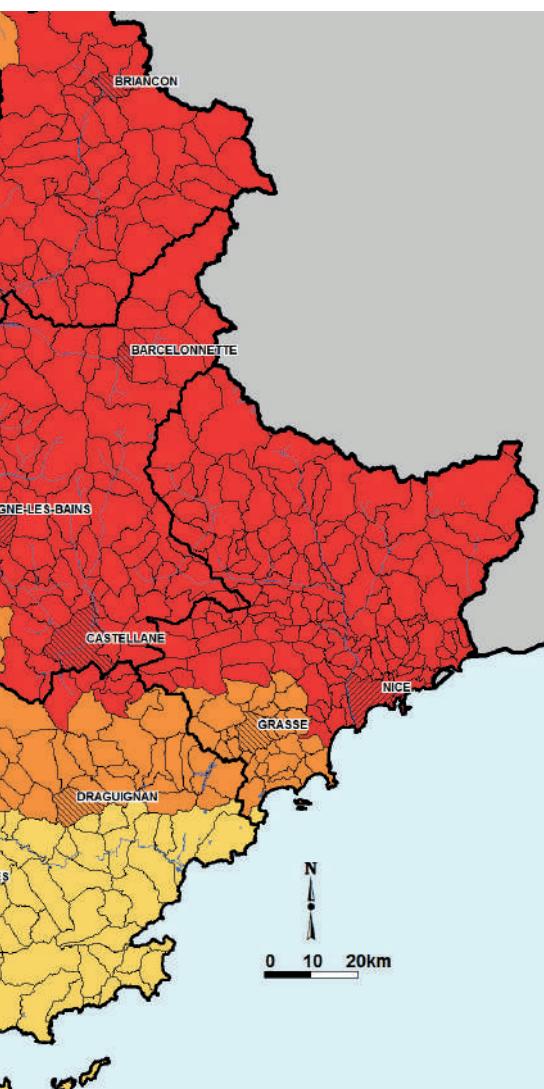
La prévention du risque sismique

La prévention passe par le respect des normes parasismiques en vigueur (Eurocode 8) qui s'impose à tout bénéficiaire d'un permis de construire.

Suivre les prévisions

Les séismes ne sont pas prévisibles. Ils sont néanmoins enregistrés en permanence par le Réseau national de surveillance sismique (<https://renass.unistra.fr/fr/zones/>) qui est chargé de réaliser, en cas de secousse, et en collaboration avec le Bureau central de sismologie français (<http://www.franceseisme.fr/>) une cartographie des intensités basées sur les observations des témoins.

Bon à savoir : Vous avez ressenti un séisme ? Vous pouvez témoigner sur le site www.seisme.prd.fr



La commune de Cannes est classée en zone 3 du zonage sismique national, ce qui correspond à un niveau modéré. À partir du niveau 2, des règles de construction parasismique s'appliquent pour les bâtiments.

Connaître les dispositifs d'alerte

(voir page 16)



LES BONS RÉFLEXES

Avant

- Faites construire en tenant compte des règles parasismiques, faites réaliser une étude en cas de modification de la structure du bâtiment**
- Localisez les points de coupure de gaz, eau et électricité**
- Fixez les appareils et meubles lourds**
- Repérez un endroit où vous mettre à l'abri (murs porteurs...)**
- Prévoyez également : un poste de radio et des piles neuves, une lampe de poche puissante, une trousse de premiers secours, quelques provisions alimentaires, de l'eau potable**

Pendant

À l'intérieur d'un bâtiment :

- Mettez-vous à l'abri près d'un angle de mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides**
- Éloignez-vous des fenêtres ou des vitrages**

Dans la rue :

- Éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts), à défaut abritez-vous sous un porche**
- Dirigez-vous vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets**
- Éloignez-vous des lignes électriques**

En voiture :

- Arrêtez-vous si possible à distance de constructions et de fils électriques**
- Ne descendez pas avant la fin de la secousse**

Après

- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité**
- N'allumez pas de flamme, ne fumez pas**
- En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, et prévenez les autorités**
- Ne prenez pas l'ascenseur**
- Évacuez le bâtiment**
- L'école s'occupe de vos enfants : n'allez pas les chercher**
- Tenez-vous à l'écoute des radios locales et nationales**
- Éloignez-vous des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses en raison d'éventuels raz-de-marée**
- Si vous êtes bloqués sous les décombres : manifestez-vous en tapant contre l'objet le plus approprié (paroi, poutre, canalisation, table...) se trouvant à proximité.**



TSUNAMI



CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Le tsunami se manifeste par une série de vagues pouvant atteindre plusieurs mètres de haut.
Un tsunami peut être provoqué par :

- **Un séisme sous-marin se produisant à faible profondeur et possédant une magnitude d'au moins 6,5. L'amplitude du tsunami généré augmente avec la magnitude du séisme.**
- **Un glissement sous-marin, entraînant le déplacement soudain d'une masse d'eau en profondeur et la formation d'une onde de surface.**

Le risque tsunami à Cannes

Les côtes méditerranéennes sont exposées au risque tsunami compte tenu de l'activité sismique du bassin méditerranéen. Le risque tsunami est peu fréquent mais bien réel.

Le littoral azuréen a déjà été impacté par des tsunamis en 1887 (séisme Ligur), en 1979 (glissement sous-marin à l'aéroport de Nice) et en 2003 (séisme au large de l'Algérie).

À Cannes, le risque tsunami concerne principalement le proche littoral de la commune. La zone à risque est celle située à une altitude inférieure à 5 mètres par rapport au niveau de la mer et à moins de 200 mètres du rivage en zone de plaine.

La prévention du risque tsunami

La Mairie de Cannes, référence nationale en matière de prévention du risque tsunami (voir p.9) a élaboré une cartographie des itinéraires d'évacuation vers des zones refuges afin de permettre à la population située près du littoral de se mettre en sécurité dès l'alerte donnée.

Cette cartographie a été conçue à la suite d'exercices d'alerte tsunami réalisés en 2017, 2018 et 2021.

Une charte sur le risque de tsunamis et de submersions marines en baie de Cannes a été signée en novembre 2019 et élargie en 2021 avec les professionnels de la mer cannois, permettant de les sensibiliser et de leur faire prendre connaissance des mesures à mettre en œuvre en cas d'alerte tsunami.



Connaitre les dispositifs d'alerte

(voir page 16)



Signalétique d'évacuation vers un site refuge en cas d'alerte tsunami, rue Jean Macé

Suivre les prévisions

Le CENALT (Centre d'alerte aux tsunamis) assure la surveillance des séismes et des tsunamis pouvant survenir en Méditerranée occidentale et dans l'Atlantique Nord-Est. Le centre alerte les autorités de l'État en charge de la sécurité civile en cas de risque de tsunami.

Le CENALT qualifie le niveau d'alerte. Chaque niveau tient compte de la hauteur maximale de l'onde de tsunami annoncée sur les côtes méditerranéennes.

NIVEAU D'INFORMATION JAUNE

Hauteur d'eau estimée :

Inférieure à 20 cm.

Principaux phénomènes associés :

Effets négligeables avec courants potentiels.

NIVEAU D'ALERTE ORANGE

Hauteur d'eau estimée :

Inférieure à 50 cm.

Distance parcourue par les vagues sur la côte inférieure à 1 mètre.

Principaux phénomènes associés :

Forts courants à la côte avec phénomènes de retrait, impact important dans les ports.

NIVEAU D'ALERTE ROUGE

Hauteur d'eau estimée :

Supérieure à 50 cm. Distance parcourue par les vagues sur la côte supérieure à 1 mètre voire 2 mètres.

Principaux phénomènes associés :

Forts courants à la côte, chute du niveau de la mer, phénomène de retrait, impacts destructeurs dans les ports, submersion dans les terres.



LES BONS RÉFLEXES

Avant

- Soyez attentifs à certains critères précurseurs si vous résidez dans une zone côtière :
 - Si un tremblement de terre important vient d'avoir lieu (secousse puissante ou prolongée)
 - Si vous constatez une évolution anormale et rapide du niveau de la mer
 - Un bruit sourd et inhabituel
- Ne restez surtout pas dans les zones proches de la côte et soyez attentif à un éventuel message d'alerte tsunami
- Préparez-vous en identifiant un endroit où il sera possible de vous mettre à l'abri
- Préparez l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, etc.) à intégrer dans le kit d'urgence

Pendant

Si vous êtes à terre :

- Dès l'alerte émise (haut-parleurs, SMS, sirènes...), éloignez-vous le plus loin possible des côtes ou essayez d'atteindre un promontoire pour être épargné
- Ne descendez jamais sur la plage pour observer un tsunami
- Ne prenez la mer sous aucun prétexte
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale, pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux téléphoniques
- Grimpez sur le toit d'une habitation ou la cime d'un arbre solide. En dernier recours, accrochez-vous à un objet flottant que le tsunami charrie
- Respectez les consignes des autorités

Si vous êtes en mer :

- Si un avertissement de tsunami est publié, ne retournez pas au port

Après

- Restez hors de la zone dangereuse tant qu'un avis de retour à une situation normale n'a pas été émis par les autorités
- Si vous êtes en mer, restez à l'écoute des autorités pour vous assurer que les conditions d'un retour au port sont favorables
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson...), assurez-vous auprès des autorités locales qu'elle soit potable et, dans tous les cas, faites couler l'eau afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné



Mouvements de terrain à la suite des intempéries de décembre 2019

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les mouvements peuvent être lents (tastement, affaissement) ou rapides (chutes de pierres ou de blocs, coulées de boue...).

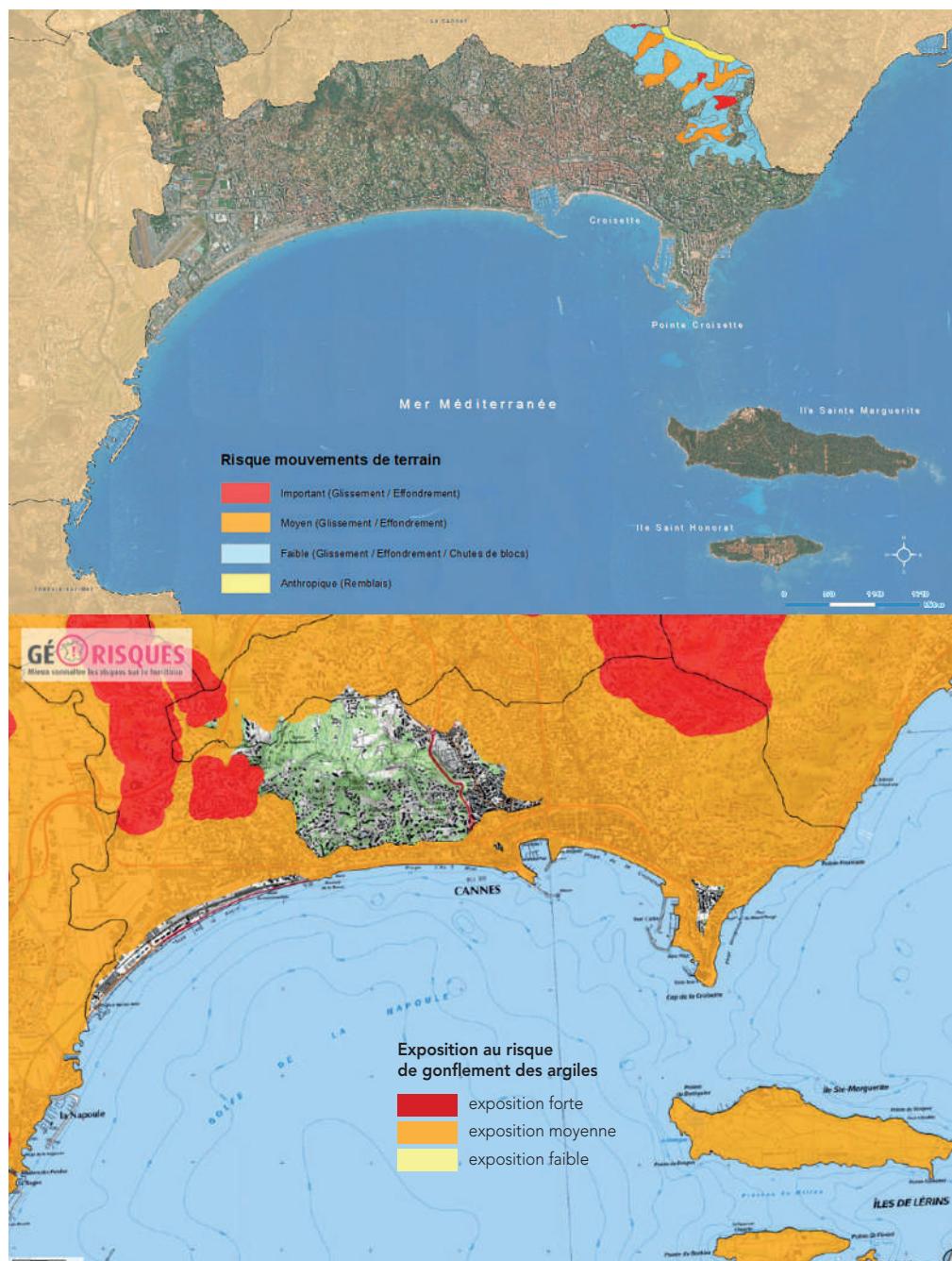
La géologie, l'hydrogéologie et le relief du terrain sont les facteurs à prendre en compte pour qualifier cet aléa.

MOUVEMENTS DE SÉCHERESSE

Le risque mouvements de terrain à Cannes

La colline de la Californie est le principal secteur concerné par des risques mouvements de terrain rapides compte tenu de sa topographie et de sa particularité géologique (gneiss). Des mouvements de type glissement, effondrement et chutes de blocs ont été identifiés. Le phénomène de

glissement est qualifié d'important sur des secteurs très localisés et peu étendus. Ces phénomènes sont le plus souvent liés aux fortes intempéries ; le ruissellement des eaux de pluie déstabilise les matériaux superficiels et peut affecter des habitations et des infrastructures.



TERRAIN

La commune de Cannes est également concernée par le risque retrait-gonflement des argiles. Les secteurs les plus exposés sont la colline de la Californie, la plaine de la Siagne et Bocca Nord. Les autres secteurs, excepté le massif de la Croix-des-Gardes qui n'est pas impacté, sont exposés à un niveau moyen.

La prévention des mouvements de terrain

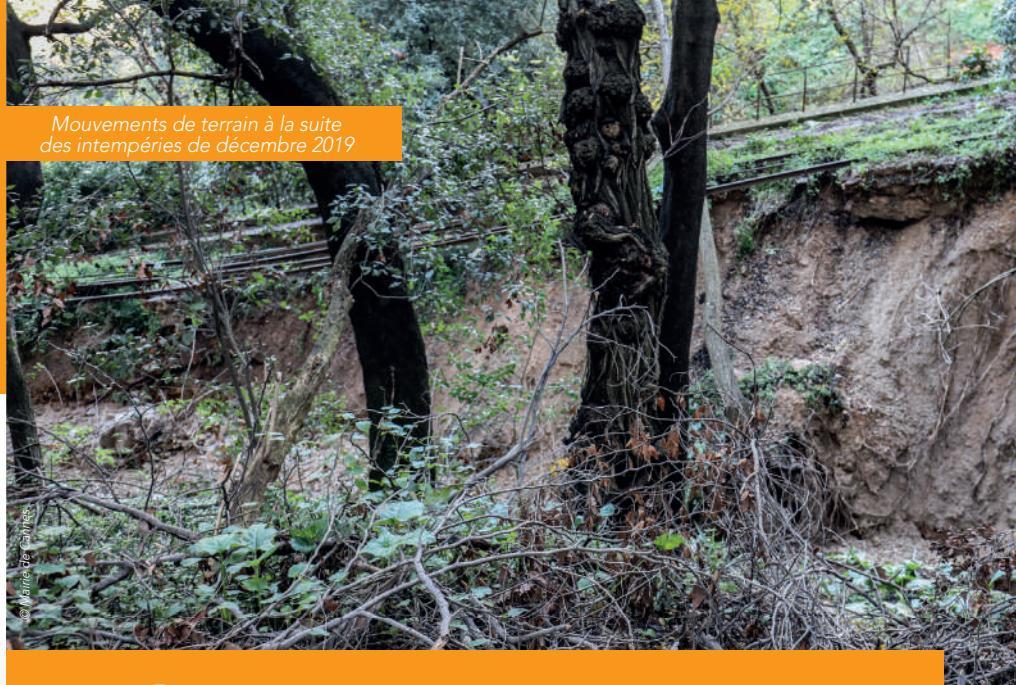
Un plan de contraintes géotechniques annexé au Plan local d'urbanisme impose dans les zones à risques faibles et moyens une étude géotechnique visant à préciser les dispositions constructives permettant de se prémunir des risques identifiés. Dans les zones à risques importants, les constructions sont très réglementées.

S'agissant du phénomène de retrait-gonflement des argiles, une étude géotechnique préalable ou de conception est exigée dans les zones à exposition moyenne et forte dès la conclusion d'un contrat de vente d'un terrain à bâtir ou ayant pour objet des travaux de construction.

Connaître les dispositifs d'alerte

(voir page 16)

Mouvements de terrain à la suite des intempéries de décembre 2019



LES BONS RÉFLEXES

Avant

- Informez-vous des risques encourus sur votre parcelle
- Vérifiez l'état de votre habitation (fissures) et de votre terrain (talus, collecte des eaux pluviales)

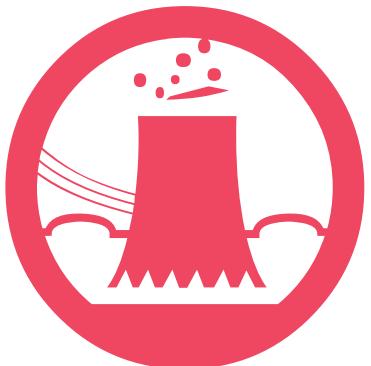
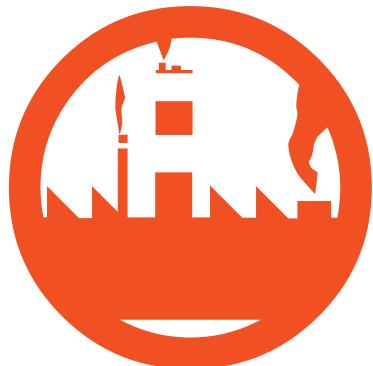
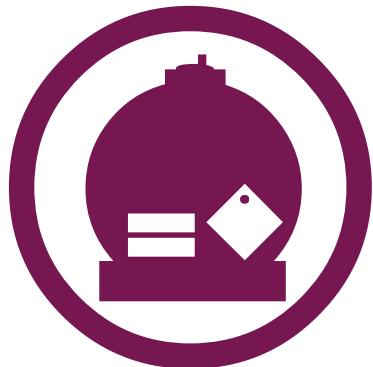
Pendant

Si vous êtes à l'extérieur :

- Fuyez latéralement au sens du glissement
 - Ne revenez pas en arrière
 - Gagnez un point en hauteur
 - N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Si vous êtes dans un bâtiment :**
- Abritez-vous sous un meuble solide et éloignez-vous des fenêtres

Après

- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité si vous le pouvez
- Éloignez-vous des points dangereux
- Évacuez le bâtiment et ne revenez seulement que si les autorités vous l'autorisent
- S'il s'agit de votre habitation, évaluez les dégâts et faites une déclaration à votre assureur



LES RISQUES TECHNO- LOGIQUES



CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques, par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement.

Les matières transportées peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.

Les principaux dangers sont l'explosion et l'incendie susceptibles de disperser des polluants dans l'air.

TRANSPORT DE DANGEREUSES

Le risque TMD à Cannes



La prévention du risque TDM

Le transport de matières dangereuses est réglementé au niveau européen en imposant aux transporteurs de réaliser des tests de contraintes (étanchéité, résistance à la chute, au gerbage, à savoir la superposition de colis, à de fortes pressions...). Des inspections régulières sont réalisées pour les citernes de transport.

D'une manière générale, toutes les villes sont exposées à ce risque compte tenu des approvisionnements quotidiens pour livrer les hydrocarbures dans les stations-service, chez les habitants (fioul, gaz) et dans les entreprises. Les principaux axes de circulation routière et ferroviaire sont les principales

Une réglementation a été mise en place pour chaque type de transport : par route, par voie ferroviaire, par canalisation et voie fluviale.

Une signalisation spécifique s'applique à tous les moyens de transport : véhicule routier, wagon SNCF, containers. En fonction des quantités de matières dangereuses transportées, les véhicules doivent être signalés :

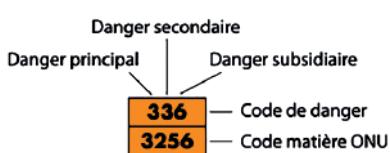
MATIÈRES

zones exposées : l'autoroute A8 et la voie ferroviaire qui traverse Cannes.

Le réseau de transport de gaz existant sur la partie Nord-Ouest de la commune (réseau enterré) est aussi une zone sensible.



Par une signalisation générale TMD



Par une plaque étiquette de danger



LES BONS RÉFLEXES

Avant

- Informez-vous sur les risques si vous habitez à proximité d'une zone de danger (autoroute, voie ferrée, canalisation de gaz enterrée)

Pendant

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Éloignez-vous de la zone de danger
- Donnez l'alerte en contactant le 112 ou 18 (sapeurs-pompiers) en précisant, s'ils sont visibles et sans prendre de risque, les numéros indiqués sur la plaque orange TMD du véhicule
- Mettez-vous en sécurité en attendant les secours

Si vous entendez les sirènes d'alerte :

- Si vous êtes à l'extérieur, rejoignez le bâtiment le plus proche et attendez les consignes des autorités
- Si vous êtes chez vous, fermez portes et fenêtres, coupez le gaz et l'électricité et écoutez la radio. Respectez les consignes données par les autorités (arrêter la ventilation, climatisation, obturer les entrées d'air, etc.)
- Si l'ordre d'évacuer est donné, rassemblez vos affaires personnelles indispensables (voir kit d'urgence page 11) et rendez-vous vers le point de rassemblement fixé.

Après

- Après l'alerte, aérez votre habitation
- Écoutez la radio pour suivre les consignes données par les autorités (consommation des produits...)

Connaître les dispositifs d'alerte

(voir page 16)



RUPTURE DE BAR

Barrage du Lac de Saint-Cassien



CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Un barrage est un ouvrage artificiel établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir l'eau.

Les barrages ont plusieurs fonctions : régulation de cours d'eau, irrigation des cultures, alimentation en eau des villes, production d'énergie électrique, activité de tourisme et de loisirs, lutte contre les incendies, etc.

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion ; celle-ci engendre l'élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent.

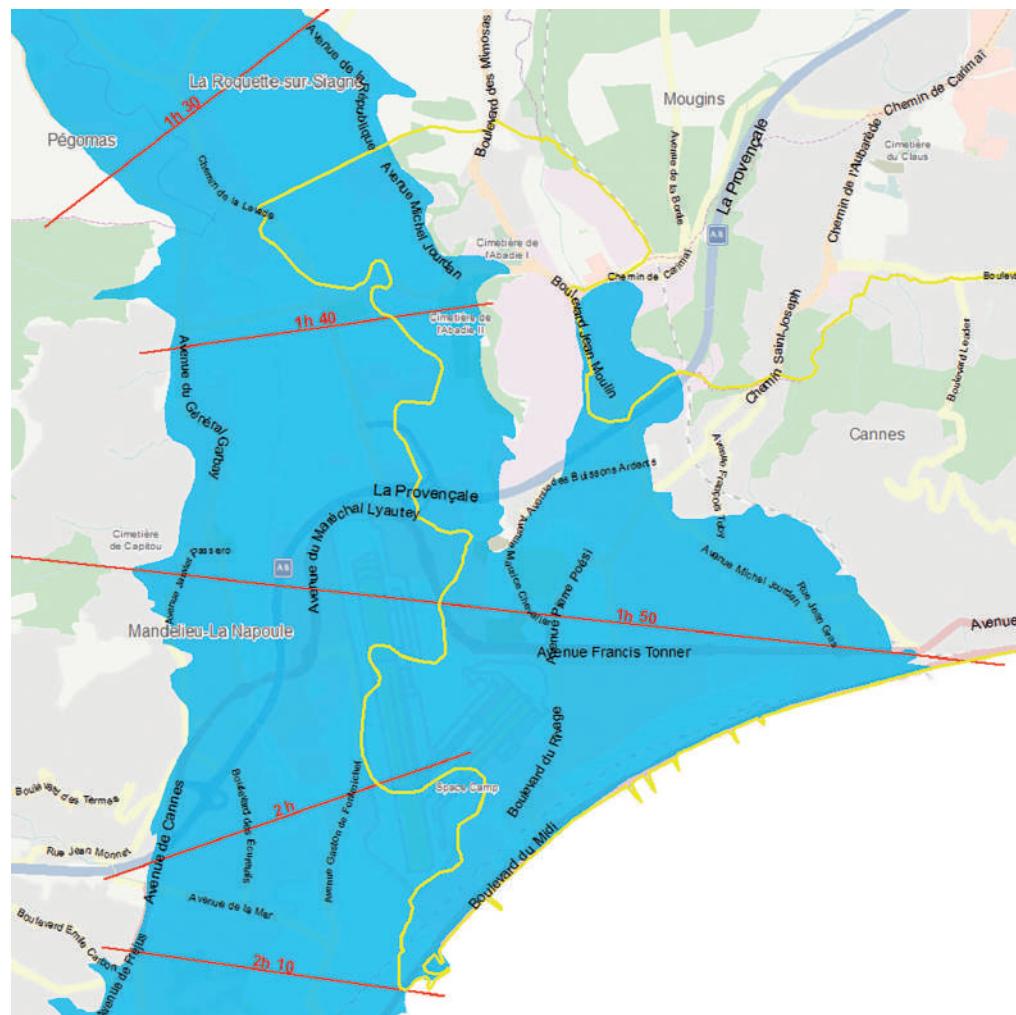
Les causes de rupture sont diverses :

- **Techniques : vices de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations ;**
- **Humaines : erreurs d'exploitation, surveillance ou entretien insuffisants, malveillance ;**
- **Naturelles : séisme, crue exceptionnelle, glissement de terrain.**

Le risque rupture de barrage à Cannes

La partie occidentale de la commune de Cannes est exposée au risque rupture de barrage compte tenu de l'existence d'un barrage sur le lac de Saint-Cassien,

dans le département du Var, dont les eaux se jettent dans le Biançon, affluent de la Siagne qui ensuite rejoint la mer à Mandelieu-la-Napoule.



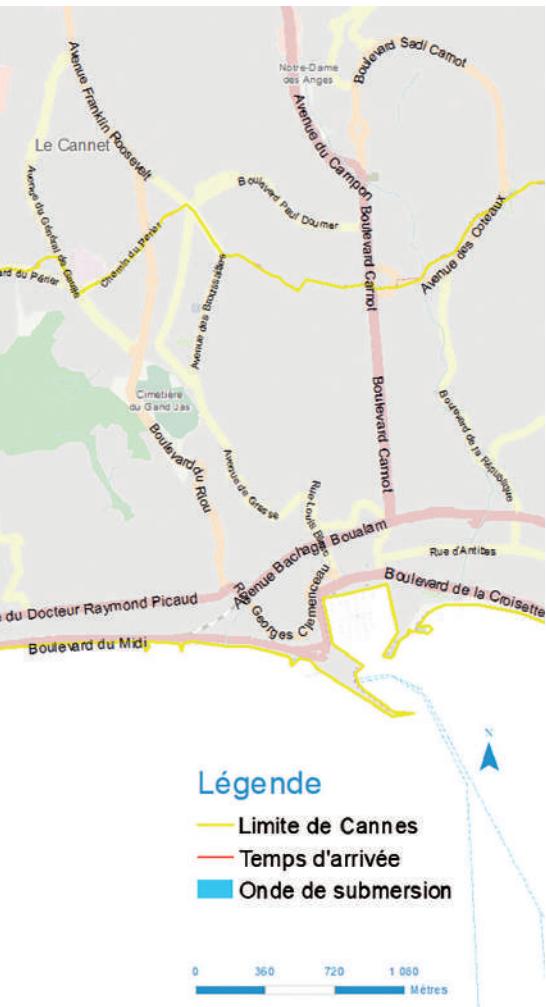
La prévention du risque rupture de barrage

Le barrage de Saint-Cassien est géré par l'exploitant EDF qui assure une surveillance constante de l'ouvrage. Des visites techniques, des rapports de surveillance et d'auscultation sont réalisés tous les ans. Un dispositif de veille permanent est assuré par les agents EDF.

Un plan particulier d'intervention (PPI) a été élaboré conjointement par la préfecture des Alpes-Maritimes et EDF qui précise l'organisation et la mise en œuvre des secours en cas de rupture de barrage.

RAGE

Dans l'éventualité, très peu probable, d'une rupture brutale du barrage de Saint-Cassien, l'onde de submersion atteindrait les limites de la commune de Cannes en 1h40.



Connaître les dispositifs d'alerte

(voir page 16)



LES BONS RÉFLEXES

Avant

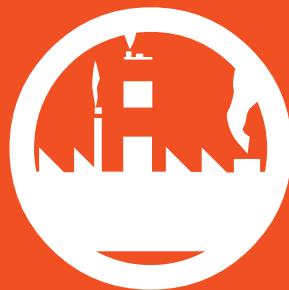
Si vous vivez dans la zone de submersion, identifiez les points hauts sur lesquels vous réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants) et repérez les accès, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

Pendant

- Selon les lieux, gagnez le plus rapidement possible les points hauts les plus proches ou à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide**
- Ne restez pas à l'extérieur ou dans un véhicule**
- Ne prenez pas l'ascenseur**
- N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou périscolaires**
- Ne revenez pas sur vos pas**
- Coupez l'électricité**
- N'encombrez pas les réseaux téléphoniques, nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale**
- Écoutez la radio locale et respectez les consignes des autorités**

Après

- Informez-vous auprès de la Mairie pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour dans votre habitation**
- Veillez aux personnes en difficulté (personnes âgées, personnes à mobilité réduite) près de chez vous**
- Faites appel à des professionnels pour la remise en état de votre habitation (réseaux, gaz, chauffage et électricité)**
- Prévoyez avant d'occuper à nouveau les lieux d'habitations, la réalisation d'un diagnostic de sécurité de l'habitat (structure, incendie, pollution)**
- Soyez prudent lors du nettoyage. Votre habitation peut être devenue insalubre : avant d'enlever l'eau, la boue et les objets flottants ou détruits, mettez des gants et des bottes**
- Aérez souvent et chauffez très doucement pendant plusieurs jours afin d'assurer le séchage de votre habitation**
- Contactez rapidement votre assurance habitation et les professionnels compétents**



RISQUE INDUSTRIEL



Shutterstock

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Le risque industriel est un événement accidentel dans une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), qui met en jeu des produits ou des procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves.

Ces conséquences peuvent être l'incendie de produits inflammables, l'explosion ou la dispersion de produits dangereux dans l'air, l'eau ou le sol.

Le risque industriel à Cannes

Aucun établissement classé SEVESO n'est recensé à Cannes, ce type d'industrie étant considéré comme le plus dangereux (exemple AZF Toulouse ou les parfumeries à Grasse).

Néanmoins, on dénombre une dizaine d'installations classées soumises

à autorisation préfectorale ou à déclaration sur la commune de Cannes, comme l'hôpital de Cannes Simone Veil, le Palais des festivals et des congrès, Thales Alenia Space, la déchèterie de Cannes, l'aéroport Cannes Mandelieu ou encore les stations-service.

La prévention du risque industriel

Les exploitants des établissements industriels soumis à autorisation préfectorale doivent faire réaliser des études de danger et d'impact permettant d'identifier les risques, évaluer leur probabilité et leurs

conséquences. Ils doivent proposer des mesures pour les réduire et démontrer qu'ils disposent des moyens d'intervention pour faire face à un éventuel incident.



LES BONS RÉFLEXES

Avant

- Informez-vous sur les risques si vous habitez à proximité d'une installation classée
- Apprenez à reconnaître les signaux d'alerte

Pendant

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Mettez-vous en sécurité en entrant dans votre habitation
- Donnez l'alerte en contactant le 112 ou 18 (sapeurs-pompiers) en précisant la nature du sinistre si possible (feu, explosion, fuite, etc.)

Si vous entendez les sirènes d'alerte :

- Si vous êtes à l'extérieur, rejoignez le bâtiment le plus proche et attendez les consignes des autorités
- Si vous êtes chez vous, fermez portes et fenêtres, coupez le gaz et l'électricité et écoutez la radio. Respectez les consignes données par les autorités (arrêtez la ventilation, climatisation, obturez les entrées d'air...)
- Si l'ordre d'évacuer est donné, rassemblez vos affaires personnelles indispensables (voir kit d'urgence page 11) et rendez-vous vers le point de rassemblement fixé

Connaître les dispositifs d'alerte

(voir page 16)

Après

- Après l'alerte, aérez votre habitation
- Écoutez la radio pour suivre les consignes données par les autorités (consommation des produits...)



RISQUE NUCLÉAI

Centrale nucléaire de Tricastin, à 200 km de Cannes

© Mairie de Cannes

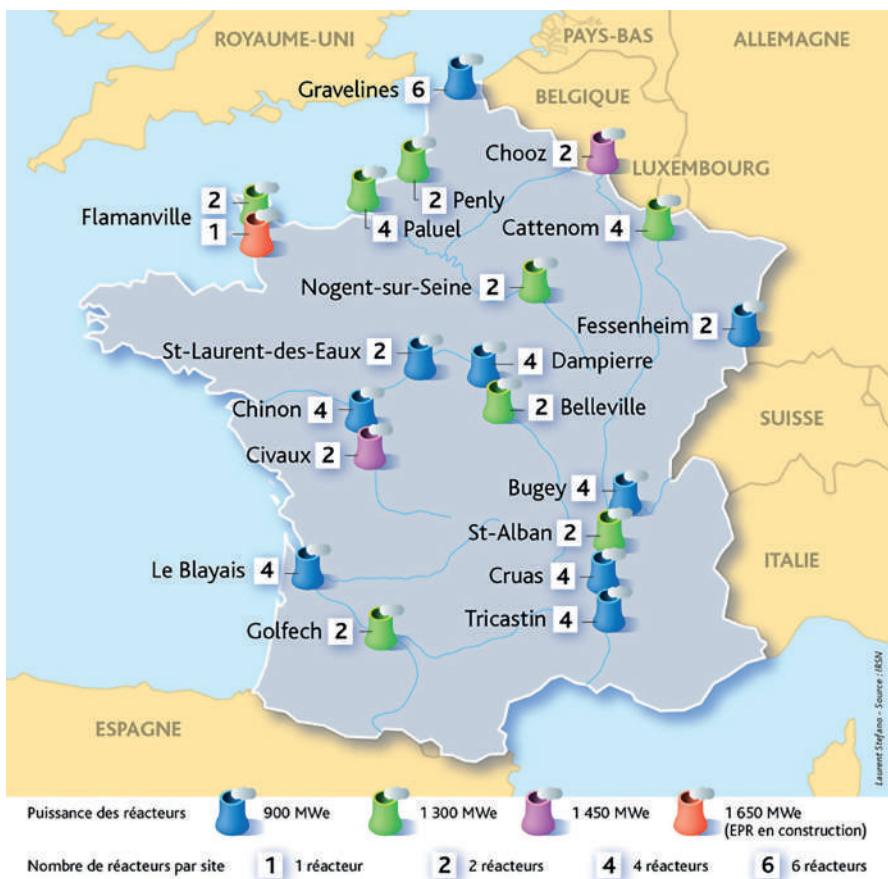


CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet abnormal d'éléments radioactifs dans l'environnement.

Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

Les centrales en France





LES BONS RÉFLEXES

Le risque nucléaire à Cannes

Il n'existe pas de centrales nucléaires dans le département des Alpes-Maritimes. Néanmoins, un accident nucléaire peut survenir :

- dans une centrale nucléaire de production d'électricité (les plus proches étant situées dans la vallée du Rhône : Tricastin et Cruas) ;
- dans des installations produisant, conditionnant, stockant ou retraitant le combustible nucléaire et dans des laboratoires de recherche nucléaire (le centre d'étude et de recherche nucléaire le plus proche étant localisé dans les Bouches-du-Rhône à Cadarache) ;
- lors du transport de substances radioactives sur l'autoroute A8 ;
- lors d'une dissémination involontaire ou malveillante de substances radioactives dans l'environnement.

Connaître les dispositifs d'alerte

(voir page 16)

Avant

- Préparez votre « kit d'urgence » avec des affaires de première nécessité, en particulier : une photocopie de vos papiers d'identité, vos papiers personnels, vos traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et de la boisson, une radio à pile et des piles de recharge (voir également p11).

Pendant

en cas d'alerte nucléaire nationale

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation
- Ne touchez pas aux objets, aux aliments, à l'eau
- Si il pleut, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie (parapluie, chaussures, manteau, imperméable, etc.).
- Tenez-vous informés. Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics (sur la prise d'iode notamment) diffusées par les médias, le site internet et les comptes de la Préfecture des Alpes-Maritimes sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques en milieux scolaire et périscolaire
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur
- Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- Prenez de l'iode uniquement sur instruction du Préfet et sauf contre-indication médicale

Après

- Écoutez la radio pour suivre les consignes données par les autorités (consommation des produits...)



AUTRES RISQUES



RISQUES SANITAI PANDÉMIE (GRIPPE, COVID)



Centre de vaccination contre la COVID-19,
Palais des festivals et des congrès, janvier 2021

© Nico Gomez

CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

On appelle **risque sanitaire** un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition humaine.

Les risques sanitaires sont :

- Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (pandémie grippale, Covid, Ebola, Chikungunya, Dengue, Zika, épizootie) ;
- Les risques de pollution des eaux, liés à une cause naturelle ou due à une activité humaine (rejets domestiques, industriels ou agricoles) ;
- Les risques de contamination alimentaire liés à des agents pathogènes (restauration collective).

La prévention des risques sanitaires

Elle se traduit par l'élaboration de normes garantissant un niveau élevé de protection sanitaire et de règles encadrant certaines activités.

Au niveau national, l'**Institut de Veille Sanitaire (InVS)** assure une surveillance épidémiologique.

Dans les Alpes-Maritimes, une surveillance entomologique (populations de moustiques) est mise en place du 1^{er} mai au 30 novembre visant à détecter l'implantation et l'activité des moustiques. Une surveillance des cas humains est aussi mise en place sur la même période par l'**Agence Régionale de Santé** pour signaler des cas de dengue, chikungunya et zika.

Cas spécifiques du virus SARS-CoV-2 (Covid-19)

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus, nommé SARS-CoV-2. La maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée Covid-19 par l'**Organisation mondiale de la Santé (OMS)**. Depuis le 11 mars 2020, l'**OMS** qualifie la situation mondiale de la Covid-19 de pandémie, c'est-à-dire que l'épidémie est désormais mondiale.

Les coronavirus sont une famille de virus qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des coronavirus) à des pathologies plus sévères (comme les détresses respiratoires dues au MERS-CoV, du SRAS-CoV ou à la Covid-19).

La Covid-19 peut se manifester par :

- La fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ;
- La toux ;
- Des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle ;
- Une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, ou une diarrhée ;
- Dans les formes plus graves : difficultés respiratoires pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation voire au décès.

La Covid-19 est un virus dangereux parce que :

- Il est très contagieux : chaque personne infectée va contaminer en moyenne 3 personnes en l'absence de mesures de protection ;
- Une personne contaminée mais qui ne ressent pas de symptômes (asymptomatique) peut contaminer d'autres personnes.

La lutte contre la Covid-19 à Cannes (voir page 13)



LES BONS RÉFLEXES

Cas de la Covid-19

Avant et pendant Pour vous protéger et protéger les autres :

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utilisez une solution hydro-alcoolique
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour vous moucher ou cracher et jetez-le dans une poubelle, si possible équipée d'un couvercle
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez
- Aérez régulièrement les pièces où vous vivez
- Respectez les mesures de distanciation physique (à plus de 2 mètres de distance les uns des autres)
- Portez le masque dans les situations à risque
- Appliquez strictement l'hygiène des mains ainsi que toutes les mesures barrières
- Faites-vous dépister en vous rendant dans un centre de dépistage pour faire un test virologique (RT-PCR). La liste des centres à Cannes est disponible sur le site cannes.com
- Faites-vous vacciner. Depuis le 15 juin 2021, toutes les personnes de 12 ans et plus sont éligibles à la vaccination.

Cas de la pandémie grippale

Pour limiter le risque d'être contaminé par le virus de la grippe, il faut adopter des gestes simples, qui permettent également de se protéger contre de nombreuses autres maladies transmissibles, comme les gastroentérites, les bronchiolites, etc. :

Avant et pendant

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utilisez une solution hydro-alcoolique
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour vous moucher ou cracher et jetez-le dans une poubelle, si possible munie d'un couvercle
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez
- Évitez les contacts avec les personnes malades
- Si vous présentez les symptômes (fièvre...) de la grippe : appelez votre médecin traitant ou le 15, ne vous rendez pas à l'hôpital directement. Un signalement rapide vous permettra d'être pris en charge et soigné rapidement.

- Si l'un de vos proches est malade ou si vous êtes malade, dès les premiers symptômes : utilisez correctement votre masque, afin que l'utilisation soit optimale
- Restez à l'écoute (télé et radio) et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation
- Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée
- Pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille et de vos voisins isolés

Cas d'épidémie (maladie qui touche un grand nombre d'animaux pouvant être transmissible à l'homme)

Avant

- Évitez de manipuler des animaux malades ou morts
- Lavez-vous systématiquement les mains (eau et savon) après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales
- Il n'est pas rare de trouver dans la nature des dépouilles d'animaux. Cela ne signifie pas pour autant que vous soyez en présence d'une épidémie. Toutefois, si vous constatez des mortalités en nombre, signalez-les aux autorités compétentes (municipalités).

Pendant

- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics : elles peuvent évoluer selon la situation
- Respectez les règles particulières de circulation des personnes et des animaux mises en place autour des zones touchées par l'épidémie même si vous n'êtes pas directement concerné.



POLLUTION DE L'

shutterstock



CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Les phénomènes naturels (éruptions volcaniques, incendies de forêts, etc.) mais surtout les activités humaines (industrie, transports, agriculture, chauffage résidentiel, etc.) sont à l'origine d'émissions de polluants, sous forme de gaz ou de particules, dans l'atmosphère.

Une fois émises dans l'air, ces substances sont transportées sous l'effet du vent, de la pluie, des gradients de températures dans l'atmosphère et cela parfois jusqu'à des milliers de kilomètres de la source d'émission.

Elles peuvent également subir des transformations par réactions chimiques sous l'effet de certaines conditions météorologiques (chaleur, lumière, humidité, etc.) et par réactions dans l'air entre ces substances. Il en résulte l'apparition d'autres polluants.

Il existe deux catégories de polluants atmosphériques :

- **Les polluants primaires, émis directement : monoxyde d'azote, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, particules (ou poussières), etc.**
- **Les polluants secondaires issus de transformations physico-chimiques entre polluants de l'air sous l'effet de conditions météorologiques particulières : ozone, dioxyde d'azote, particule, etc.**

La surveillance des épisodes de pollution

On définit un épisode de pollution par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air.

Il peut être dû :

- Aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement) ;
- À l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ;
- À l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique, etc.

En cas d'épisode de pollution, deux seuils sont déterminés selon les microgrammes de polluants contenus par mètre cube d'air :

- **Le seuil d'information** : le Préfet communique alors des recommandations sanitaires pour les périodes les plus sensibles. Seuil d'information pour les PM10 : 50 microgrammes par mètre cube d'air ;
- **Le seuil d'alerte** : le préfet complète les recommandations par des mesures d'urgence réglementaires (limitation de vitesse, circulation alternée, etc.). Seuil d'alerte pour les PM10 : 80 microgrammes par mètre cube d'air.

Retrouvez le niveau de pollution sur www.atmosud.org



LES BONS RÉFLEXES

Avant

- Informez-vous sur la qualité de l'air dans votre région et les recommandations sanitaires en cas de pic de pollution sur www.atmosud.org. Celle-ci vous informe en temps réel de la qualité de l'air et des éventuels épisodes de pollution.
- Prenez connaissance des recommandations sanitaires en cas d'émission de pollens allergisants disponibles sur le site du réseau national de surveillance aérobiologique, www.pollens.fr, qui publie chaque semaine une carte de France des risques allergiques par type de pollen.

Pendant

Pour les populations vulnérables et sensibles (nourrissons et jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes asthmatiques ou souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires) :

- Évitez les activités physiques et sportives intenses, non seulement en plein air, mais aussi à l'intérieur
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque inhabituelle, consultez votre médecin ou pharmacien
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement doit être adapté
- Si vous sentez que vos symptômes sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur, privilégiez des sorties plus brèves que d'habitude
- Évitez de sortir en début de matinée et en fin de journée et aux abords des grands axes routiers
- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort

Pour la population générale :

- Réduisez et reportez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur, jusqu'à la fin de l'épisode si des symptômes liés à la pollution sont ressentis (fatigue inhabituelle, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations)
- En cas de gêne inhabituelle (par exemple : toux, mal de gorge, nez bouché, essoufflement, sifflements), prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien



MENACE TERROR



CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

La France définit le terrorisme comme « un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques ».

Le terrorisme est largement répandu à travers le monde et prend des formes diverses. Son évolution constante le rend particulièrement difficile à appréhender.

La menace terroriste se maintient durablement à un niveau élevé.

Malgré le renforcement de la lutte anti-terroriste aux échelles nationale et internationale, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré les attentats de Paris en novembre 2015 et de Nice en juillet 2016.

Depuis plusieurs années, en France, la principale menace provient de réseaux djihadistes. Sur le territoire national, différents acteurs font peser une menace particulièrement aigüe :

- Des personnes radicalisées isolées ou appartenant à de petites cellules susceptibles de passer à l'acte sans commanditaire extérieur, à n'importe quel moment et avec des moyens plus ou moins élaborés ;
- Des personnes revenant de la zone syro-irakienne ou des éléments étant en contact avec des djihadistes francophones sur place ;
- Des exécutants mettant en œuvre partout en Europe des projets terroristes planifiés directement à partir du Moyen-Orient.

La prévention de la menace terroriste

Mobilisation des autorités publiques

Afin d'éviter la survenue d'un attentat terroriste et de protéger la population, les institutions et les infrastructures, les autorités publiques œuvrent particulièrement dans trois domaines : la prévention de la radicalisation, le renseignement et la planification.

L'État a mis en place le site :

www.stop-djihadisme.gouv.fr permettant de s'informer et de prévenir la radicalisation.

Comment se préparer ?

Bien que la sécurité, mission régaliennne par excellence, incombe en priorité aux services de l'État, elle concerne l'ensemble de la société civile. Par son action et son niveau de préparation aux crises, chacun contribue à la résilience de la nation entendue comme la « volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeures, puis à rétablir rapidement leur capacité de fonctionner normalement, ou tout le moins dans un mode socialement acceptable ».

La préparation des établissements recevant du public, l'information et la formation de leur personnel ainsi que l'organisation de leurs structures participent à cette démarche en facilitant à la fois la détection d'une éventuelle menace et la réaction en cas d'attaque terroriste. Par ailleurs, le respect de consignes de sécurité élémentaires, l'apprentissage de gestes simples ainsi qu'une attitude éveillée et responsable permettent à chaque citoyen de contribuer à la sécurité de tous.

Des guides de bonnes pratiques à destination des citoyens et des responsables d'établissements recevant du public, présentent les comportements individuels et collectifs à adopter en cas d'attaque terroriste.

Ces guides sont téléchargeables sur

www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

La prévention de la menace terroriste à Cannes (voir page 13)

ISTE



LES BONS RÉFLEXES

Avant

- Informez-vous régulièrement sur les niveaux de vigilance du plan Vigipirate sur le site : www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate
- Si vous êtes témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Formez-vous aux gestes d'urgences. Avant l'arrivée des secours, quelques réflexes peuvent sauver des vies

Pendant

Comment réagir en cas d'attaque terroriste :

- Localisez le danger pour vous en éloigner
- Si possible aidez les autres personnes à s'échapper
- Ne vous exposez pas
- Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger
- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Éteignez la lumière et coupez le son des appareils
- Eloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol
- Sinon abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)
- Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone
- Dès que vous êtes en sécurité,appelez le 17 ou le 112
- Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque
- Face aux forces de l'ordre, gardez les mains ouvertes et levées

Les gestes d'urgences si quelqu'un a été blessé :

- S'il y a saignement, appuyez fortement sur la blessure en utilisant si possible un vêtement ou un tissu propre
- Posez un garrot à l'aide d'une écharpe, d'une cravate ou d'une ceinture, si vous ne parvenez pas à stopper le saignement important d'un membre
- Installez la personne dans la position dans laquelle elle se sent le mieux. Pour la protéger du froid, couvrez-la avec un vêtement chaud
- Pour une plaie au thorax, mettez-la dans une position assise ou semi-assise

- Pour une plaie au ventre, mettez-la en position allongée sur le dos

- Si la personne est inconsciente ou perd connaissance, tournez-la sur le côté en position latérale de sécurité (PLS) et faites-en sorte qu'elle puisse respirer correctement

En cas d'exposition à un produit toxique ou contaminant :

- Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard, tissu humide
- Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger
- Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas ou ne vous asseyez pas
- Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours (Pompiers : 18 ou 112, Samu : 15)
- Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas
- Une fois à distance, retirez votre première couche de vêtement sans en toucher l'extérieur et isolez-les si possible dans un sac plastique, ou mettez-les au sol à distance de soi et indiquez-les à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon

- Ne rentrez pas chez vous, ne vous rendez pas vous-même à l'hôpital ou chez votre médecin traitant ou votre pharmacien. Attendez les secours et suivez leurs consignes

- Ne serrez pas les mains, évitez de vous frotter le visage, ne buvez pas, ne mangez pas, ne fumez pas
- Plusieurs symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après une intoxication, appelez sans tarder le 15 et suivez leurs consignes

- Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques

DÉMARCHES À ENTREPRENDRE EN CAS DE RISQUES MAJEURS

Procédure d'indemnisation dans le cas de catastrophe naturelle

Le dispositif

La procédure instaurée par la loi du 13 juillet 1982 et codifié par les articles L.125-1 et suivants du Code des Assurances, organise l'indemnisation des sinistrés dont les biens assurés ont été endommagés par un phénomène naturel intense : il s'agit de la garantie catastrophe naturelle.

Les particuliers et les entreprises, victimes d'une catastrophe naturelle, doivent dans un premier temps déclarer leur sinistre auprès de leur assureur dans les conditions prévues par leur contrat d'assurance et saisir leur mairie afin que celle-ci engage une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le Maire de la commune ayant subi une catastrophe naturelle formule une demande de reconnaissance auprès du Préfet de département. Les services compétents de ce dernier contrôlent le contenu de la demande et réunissent les rapports d'expertise permettant de caractériser l'intensité du phénomène naturel à l'origine des dégâts recensés par la Mairie.

L'essentiel à savoir

Pour initier une procédure d'indemnisation de catastrophe naturelle, l'assuré doit prendre contact avec son assureur pour déclarer le sinistre ainsi qu'avec la Mairie de Cannes. Il est indispensable de collecter toutes les preuves (photos) permettant de constater les dégâts occasionnés par la catastrophe.

La Mairie initiera ensuite une demande de catastrophe naturelle auprès de la préfecture des Alpes-Maritimes.

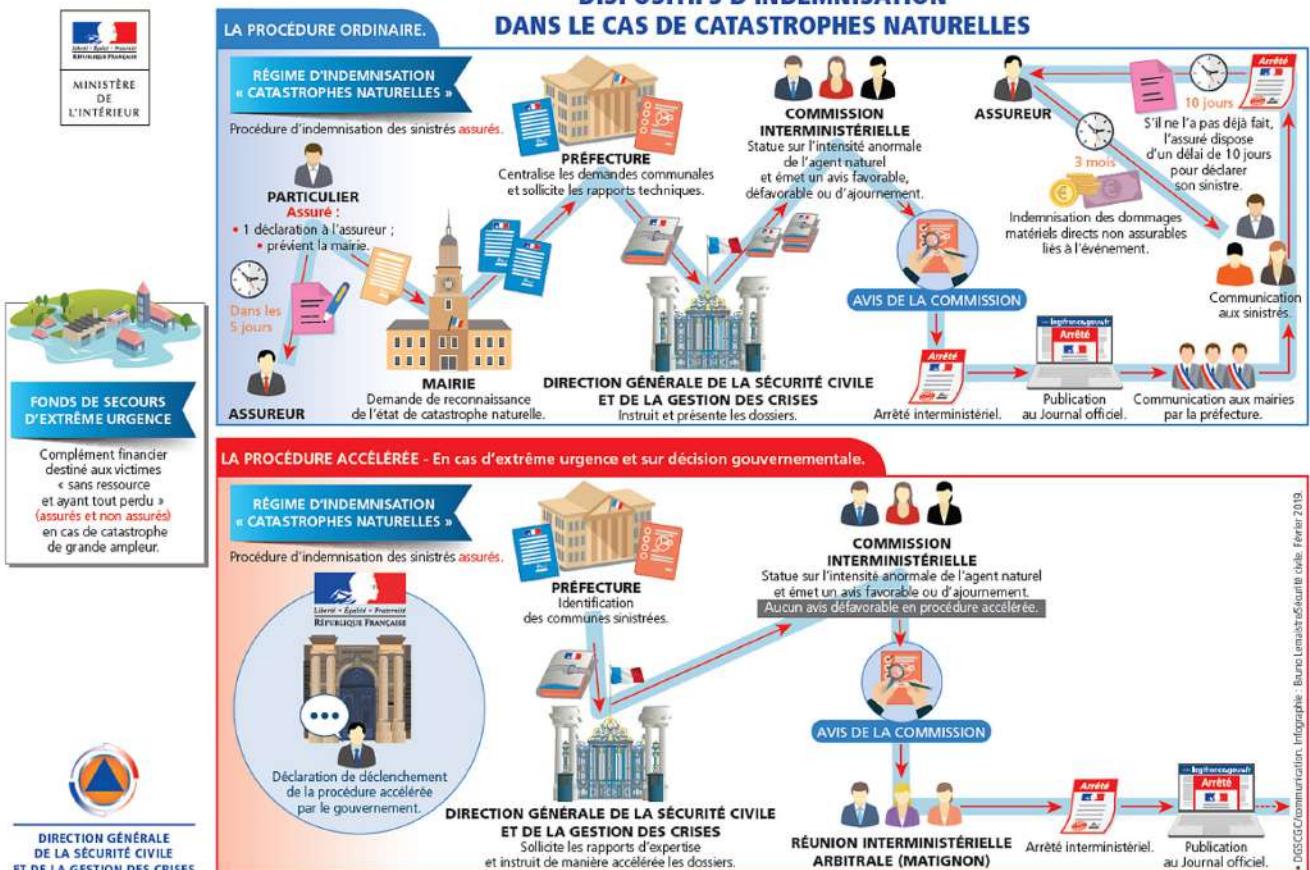
Une commission interministérielle, présidée par le ministère de l'Intérieur, sera chargée de donner un avis sur chaque dossier communal transmis par les Préfets de département. Cette commission se prononce sur le caractère naturel et l'intensité anormale du phénomène en se basant sur les expertises techniques réalisées. Sur le fondement de ces avis, qui ont un simple caractère consultatif, les Ministres compétents décident de la reconnaissance ou non des communes en état de catastrophe naturelle. Ces décisions sont formalisées par un arrêté interministériel publié au Journal Officiel.

Pour pouvoir être indemnisé en cas de catastrophe naturelle, il faut cumuler deux conditions :

- Avoir souscrit un contrat d'assurance multirisques habitation, la garantie catastrophe naturelle y est systématiquement intégrée ;
- Qu'un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ait été publié au journal officiel.

Dès publication de l'arrêté au Journal Officiel, vous disposez de 10 jours pour déclarer votre sinistre auprès de votre assurance, même si vous l'avez déjà informée avant la publication.

La déclaration doit contenir le recensement des biens endommagés ou inutilisables, des photos, des factures d'achats, des justificatifs de garantie des appareils, meubles et autres objets. L'assureur diligentera ensuite un expert à votre domicile pour estimer les dégâts.



Démarche à suivre en cas d'acte terroriste

Premières démarches

Face à un acte de terrorisme et confrontés à la douleur, les victimes et proches de victimes doivent entreprendre des démarches dont elles ignorent tout et qui s'avèrent parfois complexes. Pour les accompagner les services de l'État mettent en place des cellules d'accompagnement et des structures adaptées à chaque situation et au plus près du lieu des événements.

1) Se signaler

Que vous soyez blessé physiquement, que vous ayez perdu un proche, que ayez assisté aux circonstances de l'attentat, que vous soyez choqué sur les lieux du drame, la première démarche est de vous signaler. Pour cela vous pouvez appeler le numéro de la Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes (CCIAV) ou vous présenter dans un des centres d'accueil (Centre d'accueil des familles, hôpitaux, etc.)

2) Contacter un médecin

Il est indispensable d'être pris en charge médicalement que ce soit par le biais de la médecine hospitalière ou de la médecine libérale (votre médecin habituel). Durant les jours qui suivent l'attentat, les hôpitaux à proximité du lieu de l'attentat vous recevront avec du personnel spécialement formé à ces situations exceptionnelles.

Bénéficier d'un soutien psychologique est nécessaire dans les heures qui suivent un acte terroriste, donc n'hésitez pas à vous rendre à la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) la plus proche. Si vous n'avez pas de blessure physique mais que vous avez été choqué par l'attentat (par exemple, parce que vous étiez à proximité), contactez la Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes pour connaître la localisation de la CUMP. La Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes (CIAV) assure les relations avec les familles des victimes. La CIAV centralise en temps réel l'ensemble des informations concernant l'état des victimes, informe et accompagne leurs proches et coordonne l'action de tous les ministères intervenants, en relation avec les

associations et le Parquet. La CIAV est placée sous l'autorité du Premier Ministre qui décide de son activation et de sa fermeture.

Conformément à l'instruction interministérielle du 13 avril 2016, deux fédérations d'associations participent à la CIAV : la FENVAC et l'INAVEM
À Cannes, l'association du réseau INAVEM est :
HARJES Aide aux Victimes et de Médiation,
41 bis avenue Michel Jourdan,
06150 Cannes La Bocca
Téléphone : 04 93 90 85 66

3) Être accompagné

Les conséquences personnelles et professionnelles d'un acte terroriste (procédures d'indemnisation, recherche éventuelle d'un logement adapté, aide à l'emploi, etc.) sont souvent importantes et nécessitent généralement un accompagnement par des professionnels.

Nous vous conseillons de faire appel au secteur associatif, à un avocat spécialisé, à votre assureur de protection juridique, si vous avez souscrit un contrat de protection juridique, ou à votre assureur habitation, qui ont les compétences pour répondre à vos questions et sauront intervenir sur le long terme.

4) Déposer plainte

Après la survenance d'un acte de terrorisme, les victimes, les familles des personnes décédées et toute personne s'estimant lésée peuvent se constituer partie civile au procès pénal qui va se dérouler en Cour d'assises. Le dépôt de plainte n'est pas obligatoire mais peut faciliter vos démarches en vue d'une indemnisation par le Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI). Une partie civile est une personne demandant à un tribunal pénal l'indemnisation du préjudice qu'elle a subi.

Le statut de partie civile vous permet d'être informé de l'évolution du dossier, d'avoir accès à l'ensemble des pièces du dossier et de solliciter votre audition et la réalisation d'actes d'investigation auprès du juge d'instruction en charge du dossier.

5) Être indemnisé

Par le FGTI (Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions) :

des règles spécifiques s'appliquent pour les victimes de terrorisme. Le procureur de la République informe le FGTI des circonstances de l'événement et de l'identité des victimes. Le fonds prend ensuite l'attache des proches pour organiser les premières prises en charge

Le FGTI indemnise les préjudices physiques, moraux et économiques ainsi que le préjudice exceptionnel spécifique des victimes du terrorisme.

Le FGTI prend l'attache des victimes et leur demande les documents qui lui sont nécessaires pour lancer la procédure d'indemnisation (RIB, certificat médical, justificatif d'état civil).

Par les assureurs :

Outre le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), certaines assurances souscrites à titre personnel indemnisent également les préjudices corporels. Il s'agit des contrats Garantie des Accidents de la Vie (GAV), des garanties individuelles souscrites contre les accidents et des assurances spécifiques contre les attentats et les agressions. L'assureur doit être prévenu au plus vite après un attentat.



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Après une catastrophe, comme ce fut le cas le 3 octobre 2015, de nombreux Cannois ont ressenti un choc, voire un traumatisme psychologique qui peuvent avoir des conséquences durables.

Ce traumatisme, au moment de l'événement, peut générer de l'angoisse et peut avoir tendance à modifier votre comportement : agitation, repli sur soi, sentiment de détresse ou de désespoir, difficultés de concentration, troubles du sommeil, etc.

Pour faire face à cette situation et aider les victimes, la Mairie de Cannes met en place une cellule d'écoute psychologique,

un numéro de téléphone est diffusé par le biais du site internet cannes.com et sur les réseaux sociaux de la Ville.

Si la situation est grave, une cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) est mise en place par le SAMU afin de prendre en charge les victimes après la catastrophe.

La CUMP prend en charge les manifestations de stress aigu post-événement et la prévention secondaire des états de stress post-traumatique (ESPT).

Des associations d'aide aux victimes ou de victimes peuvent aussi être contactées afin de disposer d'un accompagnement.



Cellule de soutien sociopsychologique mise en place par le Secours Civil Cannes Pays de Lérins



REFORCER LA RÉSILIENCE TERRITORIALE : REJOINDRE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SECURITÉ CIVILE

En janvier 2021, la Mairie de Cannes a mis en place sa Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), composée de volontaires qui ont vocation à sensibiliser la population sur les risques majeurs et à apporter un soutien et une assistance en cas d'événement.

Cette création d'une Réserve communale répond à un besoin d'organiser et de coordonner les élan de solidarité pour faire du citoyen un acteur de la sécurité civile.

Placée sous l'autorité du Maire, et mise en œuvre par délégation à la direction municipale des risques majeurs, la Réserve assure des missions :

- De prévention sous la tutelle de la direction des risques majeurs en vue de sensibiliser les publics à la prévention aux risques majeurs et aux bons comportements à adopter, notamment en milieu scolaire.
- De soutien des populations sous la tutelle du Secours Civil de Cannes, accueillir les sinistrés et impliqués dans les centres d'hébergements d'urgence, apporter un soutien médico-psychologique et administratif, en lien avec les services sociaux de la Mairie de Cannes et du CCAS.

- De retour à la normale sous la tutelle de la direction municipale de la propreté urbaine, afin d'assister les services de terrain dans les missions de nettoyage ainsi que de la direction de la proximité pour assurer un soutien aux sinistrés en organisant des visites sur le terrain, la gestion des appels téléphoniques et l'orientation / transmission des demandes.

Depuis sa création, la RCSC a été engagée sur des missions liées à la crise sanitaire sur les centres de vaccination, le centre d'appel Covid-19 et la mission COMETE en lien avec le bataillon des Marins Pompiers de Marseille. Lors de la vigilance orange canicule en août 2021, les réservistes ont été mobilisés sur la manifestation « Parade Fleurie » de Cannes La Bocca. Ils ont aussi été associés aux exercices attentat du 7 octobre 2021 et tsunami du 5 novembre 2021.





Les conditions d'accès pour postuler à la RCSC

- Être âgé de 18 ans au moins
- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un pays membre de l'union européenne ou posséder un titre de séjour en cours de validité
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire
- Remplir les conditions physiques exigées pour l'exercice de la mission (certificat médical)

Comment postuler pour devenir volontaire

- Par mail à reserve.communale@ville-cannes.fr
- Par courrier à :
Direction des Risques Majeurs
Mairie de Cannes
1 place Bernard Cornut Gentille
CS 30140
06414 Cannes Cedex
- Par téléphone au 04 89 82 23 71

**LES NUMÉROS
D'APPEL
D'URGENCE
GRATUIT
24H/24**

**15
SAMU**

**17
POLICE
SECOURS**

**18
SAPEURS-
POMPIERS**

**112
NUMÉRO
D'APPEL
D'URGENCE
EUROPEEN**

**114
NUMÉRO
D'URGENCE POUR
LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES**




CANNES
CÔTE d'AZUR
FRANCE